

OSER DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS LORS D'UNE PANDÉMIE

Illustration de Jaskiran K Marway @J.Kiran90

INDEX : ACT 30/2765/2020

AOÛT 2020

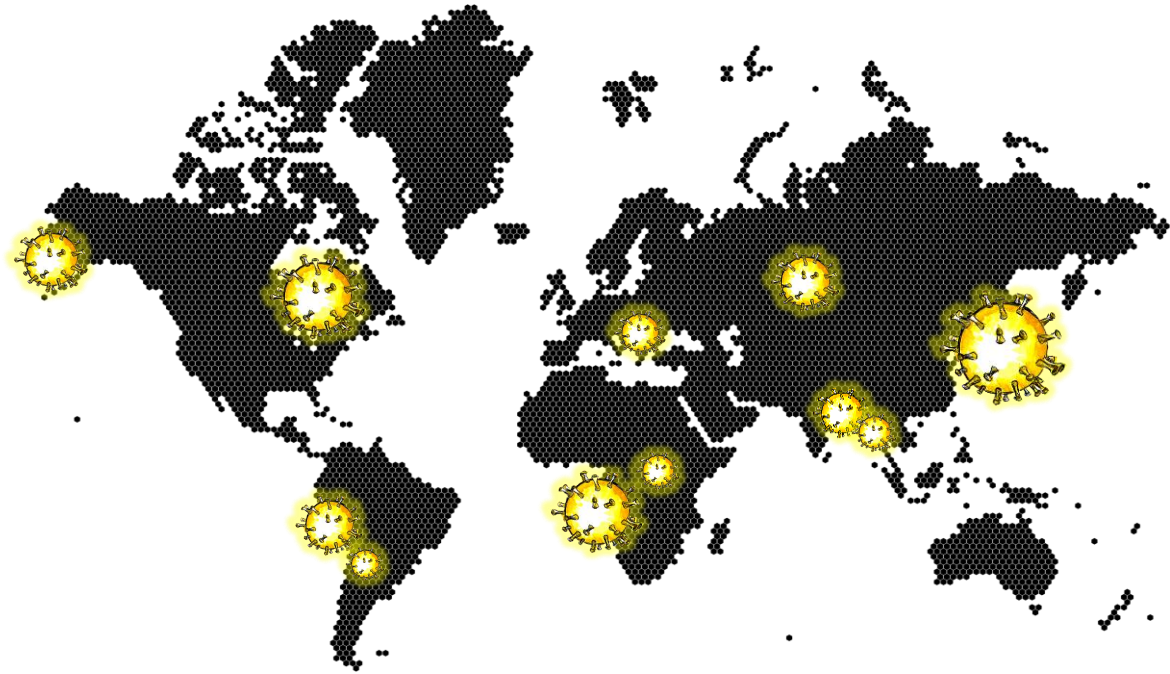
LANGUE : FRANÇAIS

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)

AMNESTY
INTERNATIONAL



SOMMAIRE



RÉSUMÉ	3
1. L'IMPORTANCE DE DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS EN PLEINE PANDÉMIE	5
2. ATTAQUES PENDANT LA CRISE LIÉE AU COVID-19	7
2.1 LE COVID-19, UN PRÉTEXTE POUR ATTAQUER DAVANTAGE LES DÉFENSEUR-E-S ET RÉDUIRE L'ESPACE CIVIQUE	8
2.2 LE RISQUE DE S'EXPRIMER SUR LA RÉPONSE À LA PANDÉMIE	102
2.3 DES DÉFENSEUR-E-S EXCLU-E-S DES PLANS DE LIBÉRATION MALGRÉ LE COVID-19 – UNE PEINE SUPPLÉMENTAIRE	14
2.4 DES DÉFENSEUR-E-S EN DANGER LAISSÉ-E-S SANS PROTECTION	16
2.5 LES RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'IDENTITÉ DE DÉFENSEUR-E	188
3. RECOMMANDATIONS	21
4. AUTRES DOCUMENTS	233

RÉSUMÉ

La pandémie de COVID-19 et les réponses des États face à cette situation représentent un ensemble de nouvelles difficultés et menaces pour les personnes qui militent en faveur des droits humains. En avril 2020, Amnesty International a exhorté les États à veiller à inclure les défenseur-e-s dans leur gestion de la crise, car ils/elles jouent un rôle majeur pour garantir que les mesures appliquées respectent les droits humains et ne laissent personne de côté. Elle les a également appelés à ne pas utiliser les restrictions liées à la pandémie comme prétexte pour réduire davantage l'espace civique et réprimer les dissidents et les défenseur-e-s des droits humains, ou pour écarter des informations pertinentes jugées gênantes pour le gouvernement¹.

Malgré ces avertissements et les engagements pris par la communauté internationale il y a plus de deux décennies pour protéger et reconnaître le droit de sauvegarder les droits humains², Amnesty International recueille des informations inquiétantes sur les menaces et agressions qui continuent de viser les défenseur-e-s de ces droits en pleine pandémie.

Dans cette période sans précédent, les militant-e-s à travers le globe redoublent d'efforts et mènent plusieurs actions dans leur propre communauté : diffusion d'informations sur les moyens de se protéger du COVID-19, en particulier lorsque celles-ci sont insuffisantes ou contradictoires ; signalement du manque de mesures de prévention et de services de santé adéquats, ou la défaillance des tests et des équipements de protection ; aide humanitaire aux groupes victimes de marginalisation et de discrimination ; dénonciation du recul sur les questions de droits humains sous le prétexte de la législation d'urgence ; et poursuite de leur travail de longue date en faveur des droits humains, en faisant preuve de résilience, d'adaptabilité et de détermination.

Malgré les activités importantes et nécessaires réalisées partout dans le monde par les défenseur-e-s des droits humains, Amnesty International a enregistré des dizaines d'attaques diverses à leur encontre depuis que l'épidémie de COVID-19 s'est déclarée début 2020. De nombreux États à travers la planète, y compris ceux qui plaident depuis longtemps pour la protection des droits humains, prennent pour cible ces militant-e-s et d'autres voix critiques qui dénoncent leur gestion de la crise sanitaire publique. Par conséquent, dans bien des régions du monde, les autorités s'en prennent à celles et ceux qui osent révéler et réprouver les réponses gouvernementales inadéquates, ou utilisent les mesures liées au COVID-19 et d'autres lois existantes pour réduire au silence les défenseur-e-s des droits humains.

Dans les pays où les autorités savaient les droits humains bien avant la pandémie, la crise a fourni un nouveau prétexte pour continuer de violer ces droits, réduire l'espace civique et attaquer les défenseur-e-s des droits humains et les individus considérés comme des opposants. Elle a encore plus mis en lumière la nature politique de la détention des défenseur-e-s abusivement emprisonné-e-s avant la pandémie. En effet, alors que des milliers de prisonniers à travers le globe se voient accorder une libération anticipée, conditionnelle ou temporaire en raison des risques liés au COVID-19 dans les prisons surpeuplées, un grand nombre de défenseur-e-s ont été exclu-e-s de ces programmes et restent injustement derrière les barreaux, subissant ainsi une sanction supplémentaire pour leur militantisme.

Celles et ceux qui vivent dans des pays où les agressions physiques et les homicides sont fréquents sont exposé-e-s et laissé-e-s sans protection. Bien que les États aient l'obligation de protéger ces personnes lorsqu'elles sont en danger, le confinement et autres restrictions des droits humains semblent avoir entraîné une réduction des mesures de protection et davantage de possibilités pour ceux qui veulent réduire ces militant-e-s au silence.

Dans le même temps, les défenseur-e-s marginalisé-e-s et fortement victimes de discrimination sont souvent exclu-e-s et oublié-e-s des réponses à la pandémie. Des droits durement gagnés sont abandonnés dans le processus, tandis que les groupes négligés voient leurs moyens de subsistance disparaître, les terres autochtones sont davantage envahies, et les femmes perdent le droit de disposer de leur corps et font face à une augmentation des violences liées au genre.

¹ Amnesty International, *Défenseur-e-s des droits humains : Nous avons plus que jamais besoin d'elles et d'eux ! Les États du monde entier doivent protéger les défenseur-e-s des droits humains pendant la crise du COVID-19*, 7 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/act30/2102/2020/fr/>.

² Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, 9 décembre 1998, doc. ONU A/RES/53/144, <https://www.ohchr.org/FR/Issues/SRHRDefenders/Pages/Declaration.aspx>.

Cette synthèse rassemble des exemples de ces attaques, recensées par Amnesty International, qui visent celles et ceux qui se battent pour les droits humains depuis le début de la pandémie de COVID-19. Elle comprend également une annexe avec une liste d'autres cas documentés par l'Organisation au cours de ces derniers mois, qui ne figurent pas dans le corps du document mais qui montrent bien l'ampleur des violences auxquelles les défenseur-e-s des droits humains font face dans le contexte de la pandémie mondiale.

Cette synthèse se termine sur une série de recommandations adressées aux États à travers le monde, y compris pour les appeler à : libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes maintenues en détention uniquement pour avoir défendu pacifiquement les droits humains ; cesser de discriminer, de pénaliser, d'intimider et de mettre en danger les défenseur-e-s des droits humains qui s'expriment et contribuent aux efforts pour protéger la santé publique et gérer la pandémie ; et veiller à ce que toute mesure qui restreigne le droit de défendre les droits humains soit strictement nécessaire et proportionnelle à la protection de la santé publique ou à d'autres fins légitimes dans ce contexte en vertu du droit international relatif aux droits humains.

Le COVID-19 entraîne un ensemble de nouvelles difficultés qui ne peuvent pas être résolues uniquement par des approches descendantes. Les États doivent apprendre rapidement de leurs erreurs, s'adapter, innover et apporter des réponses flexibles et différenciées aux vastes problèmes découlant de la pandémie, ce qui n'est possible que lorsque les critiques, le suivi de la situation et les débats sont autorisés, et lorsque les divers secteurs de la société sont consultés, écoutés et encouragés à participer. C'est pourquoi les défenseur-e-s des droits humains sont des acteurs et actrices majeur-e-s dans la lutte contre la pandémie, et devraient être vu-e-s comme des allié-e-s et non comme des ennemi-e-s. Les États doivent admettre que sans les personnes et groupes qui luttent pour les droits humains dans le monde entier, il sera quasiment impossible de faire face au COVID-19 en sauvant le plus de vies et de moyens de subsistance possible. Il ne s'agit donc pas seulement d'une obligation pour les États, il est aussi dans leur intérêt et celui de la société de reconnaître et protéger les défenseur-e-s des droits humains, et de leur permettre de mener leur travail crucial afin de limiter les conséquences les plus pénibles de la crise et de veiller à ce que les plus en danger ne soient pas laissé-e-s de côté dans le processus.

1. L'IMPORTANCE DE DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS EN PLEINE PANDÉMIE



Illustration de Jaskiran K Marway @J.Kiran90

INDEX : ACT 30/2765/2020
AOÛT 2020
LANGUE : FRANÇAIS

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)

5

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si ces défenseur·e·s des droits humains qui sonnaient l’alarme quant à la propagation du COVID-19 avaient été écouté·e·s il y a plusieurs mois et non pas réduit·e·s au silence, le monde serait beaucoup plus sain aujourd’hui, et bien moins de vies et de moyens de subsistance auraient été perdus. Le monde ne peut pas se permettre d’ignorer les journalistes, les scientifiques et les défenseur·e·s des droits humains qui travaillent dans la santé [...]

Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l’Homme³

Depuis le début de la crise mondiale liée au COVID-19, de nombreux États font preuve de divers degrés de préparation et apportent souvent des réponses inadéquates en matière de santé publique pour enrayer la propagation du virus. Beaucoup trop n’ont pas protégé efficacement leur population des pires impacts de la pandémie, et les travailleurs/euses en première ligne et les plus exposé·e·s à la maladie payent le prix fort. Bien souvent, des politiques et mesures bâclées entraînent une cascade d’autres problèmes, tels que la perte de moyens de subsistance et l’augmentation des niveaux de pauvreté et de chômage, ce qui a des répercussions terribles sur les secteurs les plus marginalisés de la société. Dans d’autres cas, les États se servent des pouvoirs d’urgence pour faire passer des mesures répressives qui ne respectent pas les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité, et qui visent plutôt à éliminer les critiques et limiter la dissidence.

Dans ce contexte, les défenseur·e·s des droits humains jouent un rôle clé dans la lutte pour sauvegarder les droits de tous et toutes, y compris à la santé, au logement, à l’eau et aux installations sanitaires, à la nourriture, au travail, à la sécurité sociale, à l’éducation, à un environnement sain, à un niveau de vie suffisant, à l’égalité et à la non-discrimination. Ainsi, de nombreux défenseur·e·s travaillant dans la santé publique, la recherche, les soins de santé et le journalisme ont intégré le débat public pour mettre en garde et informer la population des défis posés par le COVID-19 à toutes les phases de la crise. Leur action est essentielle pour appeler les États à communiquer des informations accessibles et fiables, de manière objective et transparente. Ils/elles sonnent l’alarme lorsque des mesures sont préjudiciables ou inadaptées.

Nous avons aussi vu des femmes et des LGBTI défenseur·e·s des droits humains, des militant·e·s anti-racisme, des travailleurs/euses et des syndicalistes, des militant·e·s pour l’environnement et le droit à la terre, et des défenseur·e·s des droits des réfugié·e·s, des migrant·e·s et des autochtones dénoncer les réponses au COVID-19 qui avaient des effets disproportionnés et discriminatoires sur certains secteurs de la société, et intervenir pour protéger leur communauté et apporter une aide d’urgence aux personnes les plus négligées et les plus en danger.

À travers le monde, les défenseur·e·s agissent malgré les obstacles, notamment les agressions physiques et verbales, la criminalisation de leurs activités, la discrimination et les restrictions qui pèsent sur les droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique, d’association et d’accès à la justice. Certains de ces obstacles existaient déjà, d’autres sont apparus ou sont devenus plus prégnants dans le cadre de la pandémie. Pour résister et poursuivre leur action nécessaire malgré ces difficultés, les militant·e·s ont dû mettre à profit leur expérience de travail dans des environnements complexes et leurs ressources en termes d’adaptabilité, d’auto-préservation et de soutien solidaire au sein de leurs communautés et réseaux. Cela ne décharge toutefois pas les États de leur obligation de protéger et reconnaître les défenseur·e·s des droits humains. S’ils ne leur offrent pas un environnement sûr et favorable pour qu’ils/elles puissent contribuer à réfléchir à une réponse respectueuse des droits humains, nous subissons de plein fouet la pandémie et ses répercussions.

³ Al Jazeera, *Amid the coronavirus, human rights defenders need more protection*, par Mary Lawlor, 29 mai 2020, www.aljazeera.com/indepth/opinion/coronavirus-human-rights-defenders-protection-200528114906737.html.

2. ATTAQUES PENDANT LA CRISE LIÉE AU COVID-19

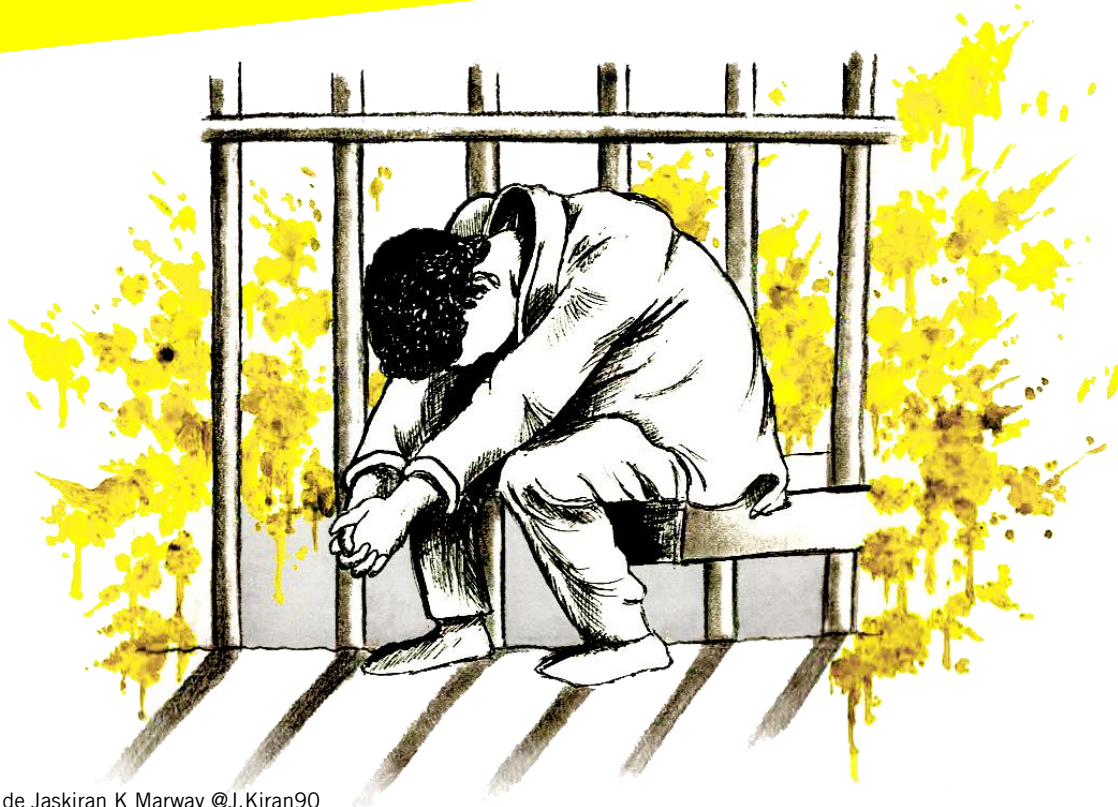


Illustration de Jaskiran K Marway @J.Kiran90

« En 2019, nous avons enregistré 494 attaques contre des défenseur-e-s des droits humains au Guatemala. Entre janvier et mai 2020, nous en avons compté 405. La situation a vraiment empiré en mars. »

Jorge Santos, membre d'Udefegua, organisation de protection des défenseur-e-s des droits humains au Guatemala, juin 2020⁴.

Depuis début 2020, la pandémie de COVID-19 et la réponse des États à cette situation représentent un ensemble de nouveaux défis et risques pour les défenseur-e-s des droits humains, au-delà des menaces largement documentées dont ils/elles font déjà l'objet à travers le monde⁵.

⁴ Jorge Santos a transmis ces données en juin 2020 lors d'un webinaire organisé par la Commission interaméricaine des droits de l'Homme sur la situation des défenseur-e-s des droits humains aux Amériques.

⁵ Voir les récents rapports mondiaux d'Amnesty International sur les défenseur-e-s des droits humains : *Défenseurs des droits humains menacés. Un espace de plus en plus restreint pour la société civile*, ACT 30/6011/2017 ; *Attaques mortelles mais évitables. Homicides et disparitions forcées à l'encontre des personnes qui défendent les droits humains*, ACT 30/7270/2019 ; *Des lois conçues pour museler. La répression mondiale des organisations de la société civile*, ACT 30/9647/2019 ; *Bousculer les rapports de force, lutter contre la discrimination. Appel à l'action pour la reconnaissance et la protection des femmes défenseuses des droits humains et des personnes qui défendent les droits liés au genre*, ACT 30/1139/2019.

Les États ont pris des décisions pour endiguer la propagation du virus, dont certaines ont eu des conséquences sur divers droits humains – notamment à la liberté d’expression, d’association et de réunion pacifique – parfois au-delà de ce qui était strictement nécessaire et proportionnel à la protection de la santé publique.

Certains pays se servent des restrictions dues à la pandémie comme prétexte pour continuer d’œuvrer à réduire l’espace civique et réprimer les détracteurs et les défenseur-e-s des droits humains, ou simplement pour faire taire les personnes qui s’inquiètent de la gestion de la pandémie par les autorités. Parmi les mesures courantes figurent l’adoption de lois érigeant en infraction la diffusion de « fausses nouvelles », en violation flagrante du droit à la liberté d’expression, ce qui a entraîné des poursuites contre bon nombre de journalistes et de blogueurs/euses et eu un effet dissuasif sur le grand public et les médias, menant ainsi à l’auto-censure par peur de représailles⁶.

D’autres pays maintiennent des défenseur-e-s des droits humains en détention arbitraire malgré des programmes accordant une libération anticipée, conditionnelle ou temporaire à des milliers de prisonniers, ce qui expose davantage la nature politique de leur détention et constitue une peine supplémentaire pour leur militantisme.

Dans d’autres cas, la pandémie engendre de nouvelles occasions d’agresser physiquement des défenseur-e-s, car le confinement oblige beaucoup de militant-e-s en danger à rester au même endroit, sans pouvoir se cacher et se mettre à l’abri, tandis que l’attention et les ressources de l’État sont détournées de la protection à laquelle ils/elles ont droit.

Par ailleurs, les mesures globales adoptées pour faire face à la pandémie ont souvent des effets délétères sur les défenseur-e-s issu-e-s de groupes marginalisés, car leurs besoins et les inégalités et la discrimination ancrées dont ils/elles font l’objet ne sont pas pris en compte dans la planification de la gestion du COVID-19.

2.1 LE COVID-19, UN PRÉTEXTE POUR ATTAQUER DAVANTAGE LES DÉFENSEUR-E-S ET RÉDUIRE L’ESPACE CIVIQUE

Depuis plusieurs années maintenant, Amnesty International et bien d’autres groupes de défense des droits humains recueillent des informations qui révèlent une tendance mondiale marquée par les attaques visant des défenseur-e-s et la diminution de l’espace civique dans lequel ils/elles interviennent. Cette tendance inclut les mesures qui concernent les droits à la liberté d’expression, d’association et de réunion pacifique, ainsi que d’autres conditions préalables à un environnement sûr et favorable⁷. Ce processus s’accélère en raison de la pandémie, beaucoup de pays prenant des dispositions au-delà de ce qui est nécessaire et proportionnel à la protection de la santé publique ou à d’autres fins légitimes dans ce contexte en vertu du droit international relatif aux droits humains. C’est plus particulièrement le cas dans les pays où l’espace dédié à la société civile est déjà réduit et qui sont hostiles envers celles et ceux qui osent s’exprimer et se battre pour les droits humains.

Aux **Philippines**, la pandémie a davantage permis au gouvernement de harceler et d’intimider ses détracteurs et les défenseur-e-s des droits humains, car la législation d’urgence promulguée en mars 2020 lui accorde des pouvoirs spéciaux pour affronter la crise. Entre autres, celle-ci punit « la création, la propagation ou la diffusion de fausses informations » de deux mois maximum de prison et de lourdes amendes. Le Bureau national d’enquête a ainsi convoqué des personnes qui avaient critiqué la réaction du gouvernement à la pandémie pour avoir supposément partagé des « fausses nouvelles » relatives au COVID-19⁸. En avril, le président Duterte a ouvertement incité la police, l’armée et les autorités locales à abattre les manifestant-e-s ou les personnes qui remettent en cause les décisions gouvernementales lorsqu’ils/elles causent des « troubles » dans le contexte de crise, et encouragé les représailles à l’encontre des défenseur-e-s des droits humains, de ses détracteurs et des médias indépendants⁹. Quelques jours plus tard, un sénateur et conseiller du président a déclaré aux médias qu’il disposait de housses mortuaires « pour les toxicomanes et les colporteurs de fausses nouvelles¹⁰ ». En juin, la célèbre journaliste Maria Ressa et l’ancien journaliste Reynaldo Santos Jr ont été déclarés coupables de

⁶ Amnesty International, *Monde. La répression contre les journalistes affaiblit la lutte contre le COVID-19* (Nouvelles, 1^{er} mai 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/global-crackdown-on-journalists-weakens-efforts-to-tackle-covid19/>; *Bangladesh: World Press Freedom Day: COVID-19 must not be a pathogen of repression* (Nouvelles, 3 mai 2020), www.amnesty.org/en/latest/news/2020/05/covid-19-must-not-be-a-pathogen-of-repression/; *Égypte. Il faut que cessent les attaques incessantes contre les journalistes et autres professionnels des médias* (Nouvelles, 3 mai 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/egypt-end-relentless-attacks-on-journalists-and-other-media-workers/>.

⁷ Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l’homme, a établi les conditions de base pour un environnement sûr et favorable dans son rapport de 2013, doc. ONU A/HRC/25/55, https://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/25/55.

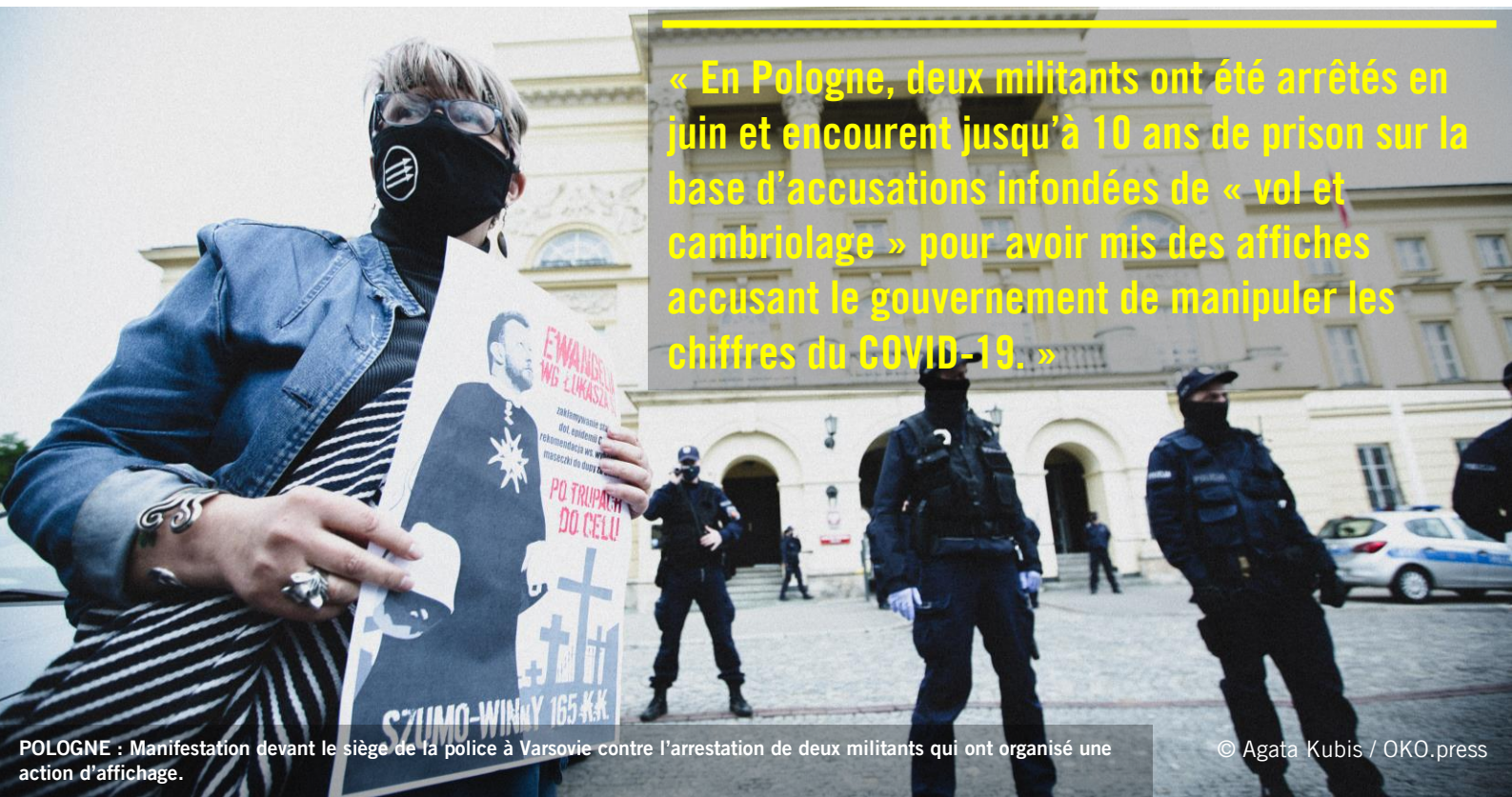
⁸ Amnesty International Philippines, *Drop probe, threats of deportation against Taiwan OFW over peaceful criticism*, 20 avril 2020, www.amnesty.org.ph/news/ofw-taiwan-drop-probe-deportation.

⁹ Amnesty International, *Philippines. Dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19, le président donne l’ordre de « tirer pour tuer »* (Nouvelles, 2 avril 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/philippines-president-duterte-shoot-to-kill-order-pandemic/>.

¹⁰ Amnesty International, *Philippines. Les menaces du conseiller du président Rodrigo Duterte au sujet des « housses mortuaires » mettent en évidence la dangereuse réaction des autorités face au COVID-19* (Nouvelles, 13 avril 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/philippines-duterte-advisor-threat-body-bags-dangerous-covid19-response/>.

« diffamation en ligne »¹¹ à la suite de la fermeture en mai d'ABS-CBN, important réseau télévisé indépendant du pays¹². En juillet, alors que les Philippines se battaient contre les répercussions du COVID-19, les autorités ont adopté une législation anti-terrorisme comprenant une définition générale et vague du terrorisme, selon laquelle même les critiques les plus modérées peuvent être considérées comme une action terroriste¹³.

En **Azerbaïdjan**, les poursuites motivées par des raisons politiques sont un problème de longue date pour les défenseur-e-s des droits humains et les détracteurs du gouvernement. Depuis des années, ce dernier utilise le système judiciaire comme outil de répression pour faire taire les dissidents et emprisonner les personnes qui le dénigrent. Dans le contexte actuel de COVID-19, le gouvernement a lancé une nouvelle vague d'arrestations et de poursuites ciblant des militant-e-s politiques, des journalistes et des défenseur-e-s des droits humains, souvent en réaction à leurs critiques et leur surveillance de sa gestion de la crise¹⁴. Lors d'une allocution à la nation en mars, le président Aliiev a annoncé de « nouvelles règles » pour toute la durée de la pandémie et s'est engagé à « faire un nettoyage » parmi les opposants politiques du pays, qu'il considère comme des traîtres¹⁵. Plusieurs arrestations infondées et très médiatisées ont eu lieu par la suite, notamment celle du militant de l'opposition Tofig Yagublu, accusé de hooliganisme¹⁶, et du défenseur des droits humains Elchin Mammad, arrêté pour vol fin mars, quelques jours après avoir publié un rapport sur la situation des droits humains en Azerbaïdjan¹⁷. D'autres personnes, notamment des journalistes qui ont publié des rapports contestant la réponse du gouvernement à la pandémie, ont également été arrêtées pour avoir supposément enfreint les règles de confinement, tandis que le défenseur des droits



« En Pologne, deux militants ont été arrêtés en juin et encourrent jusqu'à 10 ans de prison sur la base d'accusations infondées de « vol et cambriolage » pour avoir mis des affiches accusant le gouvernement de manipuler les chiffres du COVID-19. »

POLOGNE : Manifestation devant le siège de la police à Varsovie contre l'arrestation de deux militants qui ont organisé une action d'affichage.

© Agata Kubis / OKO.press

¹¹ Amnesty International, *Philippines. La déclaration de culpabilité de Maria Ressa et Reynaldo Santos Jr., journalistes de Rappler, doit être annulée* (Nouvelles, 15 juin 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/philippines-quash-conviction-of-rappler-ressa-santos/>.

¹² Amnesty International, *Philippines. Le groupe de médias de premier plan menacé par les autorités doit être autorisé à émettre* (Nouvelles, 5 mai 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/philippines-major-tv-network-threatened-allowed-to-air/>.

¹³ Amnesty International, *Philippines. Une dangereuse loi antiterroriste constitue un nouveau revers pour les droits humains* (Nouvelles, 3 juillet 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/07/philippines-dangerous-antiterror-law-yet-another-setback-for-human-rights/>; Communication adressée au gouvernement philippin en vertu du mandat de plusieurs procédures spéciales (en anglais), 29 juin, PHL 4/2020, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=25384>.

¹⁴ Amnesty International, *Azerbaijani authorities must halt crackdown on dissent and incarceration of activists in conditions prone to the spread of COVID-19*, 27 mai 2020, www.amnesty.org/download/Documents/EUR5524122020ENGLISH.pdf.

¹⁵ Président de la république d'Azerbaïdjan, *Vœux du président Ilham Aliiev au peuple azerbaïdjanais à l'occasion de la fête de Novrouz* (en anglais), 19 mars 2020, <https://en.president.az/articles/36212>.

¹⁶ Amnesty International, *Azerbaïdjan. Craintes pour la santé d'un militant de l'opposition en détention : Tofig Yagublu*, 25 mars 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur55/2029/2020/fr/>.

¹⁷ Amnesty International, *Azerbaïdjan. Un défenseur des droits humains doit être libéré : Elchin Mammad*, 1^{er} avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur55/2069/2020/fr/>.

humains et ancien prisonnier d'opinion Ilkin Rustamzade et sa famille font l'objet de menaces et de harcèlement depuis que cet homme a diffusé une pétition en mars, appelant le gouvernement à fournir une protection sociale à celles et ceux touché-e-s par le COVID-19¹⁸.

Le gouvernement **hongrois** a déjà restreint indûment les droits humains à plusieurs reprises.¹⁹ Au cours de ces dernières années, il a étendu son contrôle des médias, du judiciaire et d'autres organes indépendants, et continue de réduire au silence les dissidents et d'intimider les personnes et organisations qui essaient de l'amener à rendre des comptes²⁰. En mars, en réaction à la pandémie, la Hongrie a adopté une nouvelle législation qui permet aux autorités de gouverner par décret, en marge de toute forme d'examen parlementaire. Cette législation a également donné à l'exécutif un mandat illimité pour gouverner par décret en étendant indéfiniment la durée de validité de ce mandat et les effets des décrets. Les pouvoirs extraordinaires introduits par ces mesures d'urgence permettent au gouvernement de revenir davantage sur les droits humains sous prétexte d'enrayer la propagation du COVID-19 et de protéger la santé publique²¹. Ces nouvelles lois modifient aussi les dispositions du Code pénal relatives à l'infraction d'« alarmisme » d'une façon contraire au droit à la liberté d'expression. Selon ces dispositions, en cas d'« ordre juridique spécial²² », toute personne qui diffuse des informations fausses à un large public ou qui déforme ou transmet des faits d'une manière susceptible d'entraver ou de compromettre une « protection efficace » encourt jusqu'à cinq ans de prison. Cela met en danger les journalistes et les défenseur-e-s des droits humains si le gouvernement estime qu'ils/elles rapportent des informations « fausses ». Depuis l'adoption de cette loi, on assiste à l'intensification des menaces en ligne formulées contre des journalistes par des membres du public, ainsi que des campagnes de dénigrement menées dans les médias traditionnels dans le but de discréditer les médias indépendants. Ces nouvelles dispositions ont également un effet dissuasif sur les sources des journalistes et parmi le grand public. Les soignant-e-s et les citoyen-ne-s répugnent à parler aux médias par peur de représailles²³. Le 18 juin, l'« état de danger »²⁴ a pris fin, laissant la modification du Code pénal sans effet.

Au **Zimbabwe**, où les restrictions des déplacements ont été prolongées indéfiniment, on assiste à des manifestations pour dénoncer la faim qui se fait de plus en plus présente et l'utilisation de l'aide alimentaire gouvernementale à des fins politiques. En mai, Cecilia Revai Chimbiri, Netsai Marova et Joana Ruvimbo Mamombe, dirigeantes politiques du parti de l'opposition Mouvement pour le changement démocratique – Alliance, ont été enlevées et torturées, y compris sexuellement, pour avoir pris part à ces manifestations. Ces trois femmes ont été accusées de « participation à un rassemblement avec l'intention de fomenter la violence publique, les troubles à l'ordre public et le fanatisme²⁵ ». Le parlementaire Regai Tsunga et d'autres membres de l'opposition ont été également arrêtés-e-s et ont reçu une amende pour avoir offert de la nourriture à des personnes pauvres et affamées²⁶. En outre, le journaliste indépendant James Jemwa a été détenu en avril par les forces de sécurité et obligé de supprimer les images qu'il avait enregistrées dans un centre commercial d'Harare pour un documentaire qu'il préparait²⁷. Le préfet de police zimbabwéen a déclaré que les journalistes devraient rester chez eux et se plier aux mesures nationales de confinement, avançant qu'ils ne fournissent pas un service essentiel et indiquant que seuls les journalistes des « services de diffusion » (généralement contrôlés par le gouvernement) sont exemptés²⁸.

Au **Niger**, les rassemblements de plus de 1 000 personnes ont été interdits, et d'autres mesures ont été prises pour lutter contre la pandémie en mars. Une manifestation contre la corruption, prévue avant l'adoption de cette interdiction, a quand même eu lieu. Elle a été dispersée par les agents chargés de l'application des lois, qui ont utilisé du gaz lacrymogène et provoqué la mort d'au moins trois personnes et le placement en détention de 15 personnes²⁹, dont plusieurs avaient déjà été arrêtées en 2018 pour avoir manifesté. La plupart ont été relâchées mais trois d'entre elles – Moudi Moussa, Mounkaila Halidou et Maïkoul Zodi – sont maintenues en détention en attendant leur procès. En mars, le journaliste Mamane Kaka Touda a lui aussi été arrêté pour « diffusion de données pouvant troubler

¹⁸ Amnesty International, *Azerbaïdjan. Le harcèlement d'un militant et de sa famille doit cesser : Illkine Roustamzade*, 9 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur55/2122/2020/fr/>.

¹⁹ Par exemple, en 2017, l'adoption de la *Loi sur la transparence des organisations financées par des capitaux étrangers* a obligé les ONG qui recevaient plus de 24 000 euros de financement direct ou indirect de l'étranger à se réenregistrer en tant qu'« organisation civile financée par des capitaux étrangers » et à afficher cette appellation péjorative sur toutes leurs publications. Voir Amnesty International, *Hongrie. La loi sur les ONG est une attaque dangereuse et calculée contre la société civile* (Nouvelles, 13 juin 2017), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/06/hungary-ngo-law-a-vicious-and-calculated-assault-on-civil-society/>. L'année suivante, l'introduction de l'ensemble de lois « Stop Soros » ciblait les défenseur-e-s des droits des migrant-e-s et des réfugié-e-s, et les organisations de défense des droits humains ont été censurées par les médias contrôlés par le gouvernement. Voir Amnesty International, *Hungary: New laws that violate human rights, threaten civil society and undermine the rule of law should be shelved*, 20 juin 2018, www.amnesty.org/en/documents/eur27/8633/2018/en.

²⁰ Amnesty International, *Hongrie. L'agence de presse officielle censure Amnesty International et Human Rights Watch* (Nouvelles, 29 novembre 2019), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/11/hungary-state-media-censors-amnesty-and-hrw/>.

²¹ Amnesty International, *Hungary. Government must not use extraordinary power to roll back human rights amid COVID-19 emergency*, 31 mars 2020, www.amnesty.org/en/documents/eur27/2046/2020/en/.

²² Un « ordre juridique spécial » est défini dans la Loi fondamentale (Constitution) hongroise, qui permet au gouvernement d'introduire des mesures extraordinaires par décret et d'ordonner la suspension de l'application de certaines lois ou dispositions juridiques afin de faire face à l'urgence.

²³ The Guardian, *Hungarian journalists fear coronavirus law may be used to jail them*, 3 avril 2020, www.theguardian.com/world/2020/apr/03/hungarian-journalists-fear-coronavirus-law-may-be-used-to-jail-them; Comité pour la protection des journalistes, *Hungarian journalist Csaba Lukács on covering COVID-19 amid attacks on independent media*, 22 avril 2020, <https://cpj.org/blog/2020/04/hungarian-journalist-csaba-lukacs-on-covering-covi.php>; entretiens d'Amnesty International avec des journalistes, avril 2020.

²⁴ L'« état de danger » est une forme d'état d'urgence dans le système juridique hongrois.

²⁵ Amnesty International, *Zimbabwe. Les accusations forgées de toutes pièces retenues contre des dirigeantes de l'opposition qui ont été victimes d'agressions sexuelles doivent être abandonnées* (Nouvelles, 27 mai 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/zimbabwe-drop-bogus-charges-against-opposition-leaders-who-suffered-sexual-assault/>.

²⁶ Amnesty International et autres, *Southern Africa. Open letter to SADC: Restrictive covid-19 regulations presenting concerning ramifications for enjoyment of human rights, including livelihoods*, 25 mai 2020, www.amnesty.org/en/documents/afr03/2392/2020/en/.

²⁷ MISA Zimbabwe, *Journalist forced to delete footage by soldiers*, 13 avril 2020, <https://zimbabwe.misa.org/2020/04/13/journalist-forced-to-delete-footage-by-soldiers/>.

²⁸ Amnesty International et autres, *Southern Africa. Open letter to SADC: Restrictive covid-19 regulations presenting concerning ramifications for enjoyment of human rights, including livelihoods*, 25 mai 2020, www.amnesty.org/en/documents/afr03/2392/2020/en/.

²⁹ Amnesty International, *Niger. Des organisations de la société civile demandent aux autorités de mettre un terme au harcèlement des défenseurs des droits humains* (Nouvelles, 24 mars 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/niger-societe-civile-demandent-un-terme/>.

l'ordre public » après avoir publié un message sur Facebook alertant d'un possible cas de COVID-19 à l'hôpital de référence de Niamey. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis et libéré au bout de trois semaines³⁰. Les charges qui pèsent sur lui sont fondées sur la Loi relative à la cybercriminalité de 2019, qui est utilisée pour restreindre le droit à la liberté d'expression pendant la crise liée au COVID-19. Ainsi, le défenseur des droits humains Mahaman Lawali Mahaman Nassourou, vice-président du Comité de réflexion et d'orientation indépendante pour la sauvegarde des acquis démocratiques et membre du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire, a été arrêté fin avril et détenu pendant un mois après avoir partagé sur WhatsApp un document public critiquant les mesures prises par le gouvernement pour enrayer la propagation du virus³¹.

La Thaïlande a déjà utilisé les lois d'urgence pour censurer et saper le droit à la liberté d'expression en période d'instabilité politique³². Les pouvoirs d'urgence adoptés depuis mars 2020 pour faire face au COVID-19 ont été détournés pour cibler les militant-e-s politiques et les défenseur-e-s des droits humains en vue de les empêcher d'exercer leurs droits à la liberté de réunion pacifique et d'expression, et pour lancer des poursuites à leur encontre, même lorsque les manifestant-e-s prennent des précautions et respectent les restrictions de santé publique en mettant en place des mesures comme la distanciation sociale et le port de masque pendant les rassemblements. Entre mars et juillet, les autorités ont invoqué le Décret d'urgence pour arrêter, convoquer ou inculper au moins une vingtaine de personnes pour avoir participé à plusieurs manifestations pacifiques qui visaient notamment à marquer des anniversaires politiques et réclamer des enquêtes sur des atteintes aux droits humains présumées. Sont concerné-e-s des militant-e-s qui ont pris part à une manifestation devant l'ambassade du Cambodge à Bangkok pour demander qu'une enquête soit réalisée sur la disparition d'un militant thaï exilé à Phnom Penh³³. La police menace aussi d'inculper d'autres manifestant-e-s pacifiques en vertu du Décret, et les autorités font référence à ce texte pour refuser l'organisation de rassemblements pacifiques, y compris en souvenir des personnes tuées sur la place Tiananmen. Plusieurs groupes – comme le Groupe de restauration de la démocratie, l'Union étudiante de Thaïlande, le Réseau étudiant pour la démocratie, Khon Kaen Por Gun Tee (Khon Kaen, assez) et les étudiant-e-s de l'université de Walailak – qui avaient marché pour commémorer l'anniversaire du coup d'état de 2014 ont été surveillés de près par la police, qui a pris en photo les pièces d'identité de



« L'ancien prisonnier d'opinion Ilkin Rustamzade et sa famille font l'objet de menaces et de harcèlement depuis que cet homme a diffusé une pétition en mars, appelant le gouvernement à fournir une protection sociale à celles et ceux touché-e-s par le COVID-19. »

AZERBAÏDJAN : Le militant du NIDA Ilkin Rustamzade lors d'une conférence de l'Université de la pensée libre.

© DR

³⁰ Amnesty International, Niger. *Des organisations de la société civile demandent aux autorités de mettre un terme au harcèlement des défenseurs des droits humains* (Nouvelles, 24 mars 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/niger-societe-civile-demandent-un-terme/>.

³¹ Amnesty International, Niger. *La loi sur la cybercriminalité est un instrument de répression des voix dissidentes* (Nouvelles, 8 mai 2020), www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/niger-la-loi-sur-la-cybercriminalite-est-un-instrument-de-repression/.

³² Voir par exemple Amnesty International, "They are always watching": restricting freedom of expression online in Thailand, 23 avril 2020, www.amnesty.org/en/documents/asa39/2157/2020/en/.

³³ Voir les articles publiés par Prachatai : *Protestors summoned on Emergency Decree charges after calling for justice for missing activist*, 16 juin 2020, <https://prachatai.com/english/node/8590> ; *Students arrested over white ribbon campaign for disappeared activist*, 10 juin 2020, <https://prachatai.com/english/node/8577> ; *Rayong student faces Emergency Decree charge over rally for missing activist*, 18 juin 2020, <https://prachatai.com/english/node/8597>. Voir aussi Thai Enquirer, *University activist charged with violating emergency decree for protesting about Wanchalerm*, 16 juin 2020, www.thaienquirer.com/14472/university-activist-charged-with-violating-emergency-decree-for-protesting-about-wanchalerm/.

leurs membres et tenté d'empêcher leurs activités, avant de les menacer de les inculper au titre du Décret d'urgence et d'autres textes législatifs. De même, des groupes locaux de défense des droits humains, comme Khon Rak Baan Kerd, ont indiqué que les autorités les harcelaient et les menaçaient de les accuser de planifier des manifestations pacifiques ou d'y prendre part en cette période. En avril, une vingtaine de membres de ce groupe se sont rassemblé-e-s pour lire une déclaration appelant le gouvernement à repousser sa décision concernant une concession minière. Par la suite, la police a arrêté et interrogé l'un(e) des dirigeant(e)s pour avoir supposément enfreint le décret d'urgence et la Loi relative aux maladies contagieuses³⁴.

2.2 LE RISQUE DE S'EXPRIMER SUR LA RÉPONSE À LA PANDÉMIE

Dans la tendance décrite plus haut, on constate plus spécifiquement que sont prises pour cible les personnes qui dénoncent la gestion inadéquate de la crise.

Depuis le début de la pandémie en Chine, de nombreux cas ont été signalés concernant des journalistes indépendant-e-s et militant-e-s harcelé-e-s par les autorités pour avoir diffusé des informations relatives au virus sur les réseaux sociaux et dénigré la réaction du gouvernement face à la crise. Parmi les personnes concernées figurent l'avocat au franc-parler et journaliste citoyen Chen Qiushi, qui a affirmé avoir été harcelé par les autorités après avoir posté des vidéos filmées dans les hôpitaux de Wuhan³⁵, et Li Wenliang, médecin chinois réprimandé par la police de Wuhan pour avoir tenté de diffuser les premières mises en garde sur le nouveau coronavirus, dont il est décédé en février³⁶. En avril, le défenseur des droits humains Chen Mei et deux autres personnes ont été emmenés par la police pour leur implication dans un projet d'archivage rétroactif d'articles censurés traitant du COVID-19³⁷. La famille de Chen Mei est restée deux mois sans savoir ce qui lui était arrivé ni où il se trouvait, jusqu'en juin, où elle a appris qu'il avait été placé en détention pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ». Il reste exposé au risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements car il se voit refuser l'accès à sa famille et à un avocat de son choix³⁸. Depuis le début de la pandémie, il est largement suggéré que si ces lanceurs/euses d'alerte avaient été écouté-e-s, le monde aurait peut-être mieux su contrôler la propagation de l'infection³⁹.

En **Pologne**, deux militants ont été arrêtés en juin et encourrent jusqu'à 10 ans de prison sur la base d'accusations infondées de « vol et cambriolage » pour avoir mis des affiches accusant le gouvernement de manipuler les chiffres du COVID-19. Les charges qui pèsent sur eux semblent être un message pour celles et ceux qui osent critiquer les autorités. L'accusation de « vol et cambriolage » a été retenue car les militants ont retiré la protection vitrée de publicités dans des abri-bus pour les remplacer par leurs propres affiches, alors qu'ils n'ont rien emporté avec eux⁴⁰.

Au **Nicaragua**, le gouvernement a d'abord encouragé les rassemblements sociaux et minimisé la gravité de la situation⁴¹. Les groupes civils et les soignant-e-s sur place qui ont essayé de recueillir et de partager des informations sur l'ampleur de la pandémie de COVID-19 dans le pays se sont mis-es en danger dans un pays qui connaît depuis deux ans une sévère crise des droits humains et une vague de répressions. Les soignant-e-s qui ont sonné l'alarme quant au manque d'équipements de protection individuelle font l'objet de multiples représailles, de licenciements et de harcèlement⁴². En juin, au moins 16 personnes travaillant dans le secteur de la santé publique ont été renvoyées par le ministère de la Santé. Toutes avaient signé une tribune en mai, exhortant le gouvernement nicaraguayen à agir plus concrètement contre la pandémie de COVID-19 dans le pays, et appelant la population à rester chez soi et à prendre des mesures sanitaires de précaution et de prévention⁴³.

³⁴ Amnesty International, *Thailand. COVID-19 measures must not be used to violate individuals' human rights*, 27 mai 2020,

www.amnesty.org/en/documents/asa39/2403/2020/en/ ; Prachatai, *Chaiyaphum police summons villager over anti-mining campaign*, 29 avril 2020, <https://prachatai.com/english/node/8490>.

³⁵ Amnesty International, *Coronavirus. Sept incidences sur les droits humains* (Nouvelles, 5 février 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/02/explainer-seven-ways-the-coronavirus-affects-human-rights/>.

³⁶ Amnesty International, *Chine. La mort du médecin lanceur d'alerte met en lumière les défaillances en matière de droits humains de la gestion de l'épidémie du coronavirus* (Nouvelles, 7 février 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/02/china-doctor-death-highlights-human-rights-failings-in-coronavirus-outbreak/>.

³⁷ Amnesty International, *Chine. Détention au secret pour un militant ayant bravé la censure relative au COVID-19 : Chen Mei*, 7 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/ASA17/2289/2020/fr/>.

³⁸ Amnesty International, *Chine. Un militant ayant bravé la censure relative au COVID-19 est détenu au secret depuis des mois*, 15 juillet 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/ASA17/2735/2020/fr/>.

³⁹ BBC News, *Li Wenliang: Coronavirus kills Chinese whistleblower doctor*, 7 février 2020, www.bbc.co.uk/news/world-asia-china-51403795.

⁴⁰ Amnesty International, *Pologne. Des militants risquent une peine de 10 ans d'emprisonnement pour une affiche sur le COVID-19 contestant les statistiques du gouvernement* (Nouvelles, 11 juin 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/poland-activists-at-risk-of-10-year-jail-term-for-covid-19-poster-campaign-challenging-government-statistics/>.

⁴¹ Voir Amnesty International, *Open Letter to the Organization of American States (OAS) Permanent Council Working Group on Nicaragua regarding the Permanent Council meeting on 24 June 2020* (lettre ouverte au groupe de travail sur le Nicaragua du Conseil permanent de l'Organisation des États américains, l'appelant à employer toutes les mesures diplomatiques à sa disposition pour inciter le Nicaragua à se conformer à la résolution du Conseil permanent « Réponse de l'OEA à la pandémie de COVID-19 », notamment eu égard au respect des droits humains dans sa réponse à la crise), <https://www.amnesty.org/en/documents/amr01/2564/2020/en/>.

⁴² Amnesty International, *Amériques. Soigner ne doit pas être dangereux : les droits du personnel soignant dans les Amériques pendant et après la pandémie de COVID-19*, 19 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr01/2311/2020/fr/>.

⁴³ Amnesty International et autres, *Open Letter to Daniel Ortega, President of Nicaragua*, 17 juin 2020, www.amnesty.org/en/documents/amr43/2535/2020/en/.

Aux **États-Unis**, on a enregistré plusieurs cas d'employeurs qui ont empêché des soignant-e-s de parler de leurs conditions de travail en recourant à des représailles comprenant des actes de harcèlement, des procédures disciplinaires et des licenciements injustifiés. Ainsi, l'aide-soignante Tainika Somerville a été renvoyée en avril du Centre de soins de santé de Bridgeview, dans le comté de Cook (Illinois), deux jours après s'être filmée en direct sur Facebook lisant à voix haute sur son lieu de travail une pétition signée par elle et ses collègues pour dénoncer le manque d'équipements de protection individuelle dans les locaux⁴⁴.

De même en **Russie**, plusieurs cas de représailles ont été rapportés concernant des soignant-e-s et des défenseur-e-s des droits humains qui s'étaient exprimé-e-s sur la gestion de la pandémie. Certain-e-s militant-e-s et lanceurs/euses d'alerte ont été pris-es pour cible pour avoir formulé des inquiétudes quant à la pénurie d'équipements nécessaires, au manque de formation, aux faibles salaires ou aux conditions de travail dangereuses. La médecin Tatiana Rewva fait l'objet d'une procédure disciplinaire qui pourrait entraîner son licenciement, après s'être plainte de la pénurie d'équipements de protection individuelle ainsi que d'autres problèmes rencontrés dans son hôpital⁴⁵. D'autres sont visé-e-s simplement car ils/elles essaient d'apporter leur aide. Anastasia Vassilieva, à la tête du syndicat indépendant Doctors' Alliance, et ses collègues ont été placé-e-s en détention par la police en avril alors qu'ils/elles tentaient d'apporter des équipements de protection individuelle dans un hôpital local. Cette femme est restée derrière les barreaux toute la nuit, a été accusée de « désobéissance aux ordres d'un policier » et a reçu une amende⁴⁶.

LA CRIMINALISATION DES « FAUSSES INFORMATIONS » UTILISÉE POUR RÉDUIRE LES DÉTRACTEURS AU SILENCE

Dans bien des pays, les interdictions globales relatives à la transmission d'informations, adoptées ces dernières années le plus souvent sur la base de concepts vagues et ambigus comme les « fausses informations » ou la « diffusion de renseignements erronés », sont utilisées pour ériger en infraction toute critique légitime des autorités. Cette législation est également détournée pour attaquer les personnes qui s'expriment sur la gestion de la pandémie, fréquemment en ciblant directement les défenseur-e-s des droits humains et les journalistes. Par exemple, en République serbe (**Bosnie**), une médecin a été inculpée de « diffusion de renseignements erronés » et de « provocation de peur et de panique », et risque jusqu'à 1 500 euros d'amende après avoir fait état du manque de respirateurs artificiels et d'autres équipements dans un hôpital local sur les réseaux sociaux⁴⁷.

En avril, un tribunal marocain a ordonné l'arrestation et la poursuite en justice d'Omar Naji, défenseur des droits humains à l'Association marocaine des droits humains, pour avoir publié sur Facebook un commentaire à propos de policiers qui auraient saisi les marchandises de vendeurs de rue pour les redistribuer à des organisations à but non lucratif⁴⁸. Le tribunal a invoqué un article du Code pénal qui punit quiconque répand de « fausses allégations ou des faits mensongers » dans le but de « porter atteinte à la vie privée ou de les diffamer ». S'il est déclaré coupable lors de la prochaine audience de son procès le 15 septembre, cet homme risque jusqu'à trois ans de prison et environ 1 700 euros.

Au **Kazakhstan**, le défenseur des droits humains Alnur Ilichev a été condamné en juin à une restriction de liberté (une forme de peine non privative de liberté) de trois ans et s'est vu interdit de « militantisme politique et social » pendant cinq ans pour « dissémination délibérée d'informations fausses menaçant l'ordre public durant l'état d'urgence », décrété pendant la pandémie. En avril, cet homme avait critiqué les autorités sur les réseaux sociaux et affirmé qu'elles étaient corrompues et incompétentes dans leur gestion du COVID-19⁴⁹.

En avril, les autorités **tanzaniennes** ont suspendu Talib Ussi Hamad, journaliste au quotidien *Daima*, pour six mois, simplement pour avoir publié des articles sur le COVID-19. Cette décision a été prononcée quelques jours après que le quotidien *Mwananchi* a vu sa licence en ligne suspendue après avoir publié une photo du président Magufuli faisant les boutiques entouré d'une foule, ce qui a provoqué une discussion en ligne sur l'approche du pays quant à la situation⁵⁰. Trois autres médias – Star Media Tanzania Ltd, Multichoice Tanzania Ltd et Azam Digital Broadcast Ltd – ont été condamnés le même mois à payer une amende et se sont vus ordonner de présenter des excuses pour « diffusion d'informations fausses et trompeuses » au sujet des mesures prises par les autorités face à la pandémie.

La **Tunisie** est témoin d'une tendance croissante aux poursuites visant des blogueurs/euses, des journalistes et des militant-e-s, la législation étant utilisée pour ériger la liberté d'expression en infraction, notamment lorsque les propos sont jugés offensants ou diffamatoires envers des personnes et des institutions étatiques, et considérés comme susceptibles de troubler l'ordre public ou de porter atteinte à la morale. Cette tendance s'est accentuée dans le contexte de pandémie. En avril, le blogueur Anis Mabrouki a publié sur les réseaux sociaux une vidéo montrant une foule rassemblée devant la mairie fermée d'une ville près de Tunis pour réclamer l'aide financière

⁴⁴ Amnesty International, *Amérique. Soigner ne doit pas être dangereux : les droits du personnel soignant dans les Amériques pendant et après la pandémie de COVID-19*, 19 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr01/2311/2020/fr/>.

⁴⁵ Amnesty International, *Russie. Représailles contre une lanceuse d'alerte*, 11 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/2301/2020/fr/>.

⁴⁶ Amnesty International, *Russie. Arrestation d'une médecin qui a dénoncé les défaillances de l'action menée pour lutter contre le COVID-19* (Nouvelles, 3 avril 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/russia-authorities-detain-doctor-who-exposed-flaws-in-covid19-response/>.

⁴⁷ Žurnal, *Coronavirus as an alibi for police repression*, 24 mars 2020, <https://zurnal.info/novost/22882/korona-virus-kao-alibi-za-policijsku-represiju->.

⁴⁸ Amnesty International, *Dans un monde post-COVID-19, la criminalisation des « fake news », un nouveau coup porté à la liberté d'expression en Algérie et au Maroc ?* (Nouvelles, 29 mai 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/in-a-post-covid19-world-fake-news-laws-a-new-blow-to-freedom-of-expression-in-algeria-and-morocco-western-sahara/>.

⁴⁹ Amnesty International, *Kazakhstan. Un militant politique condamné à une peine de « restriction de liberté » pour avoir critiqué la réponse du gouvernement au COVID-19* (Nouvelles, 22 juin 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/kazakhstan-political-activist-sentenced-to-restricted-freedom-for-criticizing-governments-covid19-response/>.

⁵⁰ Amnesty International, *Tanzanie. Les autorités doivent cesser de s'en prendre aux journalistes qui couvrent la pandémie de COVID-19* (Nouvelles, 21 avril 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/tanzania-authorities-must-end-crackdown-on-journalists-reporting-on-covid19/>.

promise par le gouvernement en période de confinement dû au COVID-19. Le maire a porté plainte contre le blogueur, qui a été envoyé en prison en attendant son procès. Également en avril, la blogueuse et militante politique Hajer Awadi a mis en ligne une vidéo dans laquelle elle évoquait la corruption des autorités et la distribution insuffisante de nourriture dans sa région, et affirmait que la police locale l'avait agressée et menacé de l'arrêter, ainsi que son oncle, quand ils se sont plaints de la corruption. Tous deux ont été arrêtés peu de temps après cette publication. Ils risquent jusqu'à un an de prison et une amende⁵¹.

2.3 DES DÉFENSEUR·E·S EXCLU·E·S DES PLANS DE LIBÉRATION MALGRÉ LE COVID-19 – UNE PEINE SUPPLÉMENTAIRE

Tandis que le nouveau coronavirus commençait à se propager dans le monde, plusieurs États – dont l'Iran, l'Argentine, le Nigeria, l'Indonésie et bien d'autres – ont annoncé des mesures pour décongestionner les prisons au travers de programmes de libération anticipée, conditionnelle ou temporaire, ainsi qu'en accordant la grâce ou des permissions à certains groupes de prisonniers, tels que les personnes âgées, celles ayant des problèmes de santé pré-existants ou celles condamnées à des infractions mineures⁵². Ces déclarations ont laissé espérer que beaucoup de celles et ceux qui n'auraient jamais dû être emprisonné·e·s de prime abord seraient relâché·e·s, notamment les défenseur·e·s des droits humains et toute personne détenue uniquement pour avoir exercé ses droits humains et dénigré les autorités. Bon nombre de défenseur·e·s ont été exclu·e·s de ces mesures et restent derrière les barreaux, ce qui semble constituer une peine supplémentaire pour leurs activités militantes ou leur avis, et accroît les risques auxquels ils/elles sont confronté·e·s en prison tandis qu'ils/elles demeurent enfermé·e·s dans des prisons insalubres et surpeuplées.



« Narges Mohammadi, qui souffre d'une pathologie pulmonaire pré-existante, présentait des symptômes du COVID-19 mais les autorités lui ont refusé l'accès à des soins médicaux. »

IRAN : Narges Mohammadi, défenseure des droits humains.

© DR

Après que la Cour suprême **indienne** a donné pour directive de décongestionner les prisons pour endiguer la propagation du COVID-19, des milliers de prisonniers/ères ont été relâché·e·s⁵³. Cependant, bon nombre de défenseur·e·s des droits humains, qui n'auraient jamais

⁵¹ Amnesty International, *Tunisie. Halte aux poursuites contre les personnes qui critiquent la gestion gouvernementale de la crise du COVID sur les réseaux sociaux* (Nouvelles, 21 avril 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/tunisia-end-prosecution-of-bloggers-for-criticizing-governments-response-to-covid19/>.

⁵² L'Institute for Crime and Justice Policy Research compile des articles quotidiens et d'autres ressources venant de tout le globe sur la situation des prisons dans le cadre de la pandémie. Cette liste régulièrement mise à jour est disponible ici : www.prisonstudies.org/news/international-news-and-guidance-covid-19-and-prisons.

⁵³ The Times of India, *Covid-19: Maharashtra releases 7,200 prisoners to curb overcrowding*, 17 mai 2020, <https://timesofindia.indiatimes.com/city/mumbai/covid-19-maharashtra-releases-7200-prisoners-to-curb-overcrowding/articleshow/75785553.cms>.

dû être placé.e-s en détention, demeurent emprisonné.e-s. Safoora Zargar, militante enceinte qui manifestait contre la législation discriminatoire envers les musulmans, a été maintenue en détention provisoire pendant deux mois en vertu de la Loi de prévention relative aux activités illégales (UAPA), texte draconien qui est détourné pour enfermer les détracteurs du gouvernement et les défenseur.e-s des droits humains. Cette femme a finalement été remise en liberté en juin à la suite d'un travail de campagne intense en sa faveur⁵⁴, mais plusieurs autres étudiant.e-s et militant.e-s sont toujours détenu.e-s injustement, notamment Shifa-ur-Rehman, Gulfisha Fatema, Meeran-Haider, Devangana Kalita, Natasha Narwal, Asif Iqbal Tanha et Kafeel Khan⁵⁵. En outre, les 11 militant.e-s arrêté.e-s pour leur implication présumée dans les violences à Koregaon-Bhima en 2018 et envoyé.e-s en détention en attendant leur procès se sont vu à plusieurs reprises refuser la libération sous caution malgré des craintes grandissantes pour leur santé⁵⁶. Gautam Navlakha et Anand Teltumbde – militants et défenseurs des droits des dalits et des adivasis –, le poète Varavara Rao, la professeure Shoma Sen et le militant Vernon Gonsalves⁵⁷, qui demeurent en détention provisoire au titre de l'UAPA, sont particulièrement en danger en raison de leur âge et de leurs problèmes de santé pré-existants.

En **Turquie**, les mesures pour libérer des prisonniers écartaient explicitement les prévenu.e-s et les personnes accusées d'infractions liées au terrorisme⁵⁸. En raison de la répression continue de la liberté de la presse et de la société civile indépendante, la nouvelle législation adoptée pour réduire la surpopulation dans des prisons insalubres discrimine de fait un grand nombre de journalistes, de défenseur.e-s des droits humains et d'autres personnes emprisonné.e-s uniquement pour avoir exercé leurs droits humains. Beaucoup de ces défenseur.e-s sont en détention provisoire ou accusé.e-s à tort d'infractions liées au terrorisme, souvent utilisées pour s'en prendre à celles et ceux qui osent s'exprimer et qui sont perçu.e-s comme des opposant.e-s au gouvernement. Parmi ces personnes figurent le célèbre journaliste et romancier Ahmet Altan, les personnalités politiques kurdes Selahattin Demirtaş et Gültan Kışanak, et l'homme d'affaires et militant de la société civile Osman Kavala, ainsi qu'un grand nombre d'autres universitaires, défenseur.e-s des droits humains et journalistes, détenu.e-s depuis le début de la vague de répression en 2015. Selahattin Demirtaş a déjà signalé avoir eu des troubles cardiaques en prison, tandis qu'Ahmet Altan et Osman Kavala ont plus de 60 ans, ce qui les expose davantage au risque de contracter le coronavirus⁵⁹.

De même, dans un climat de peur grandissante quant à la propagation du COVID-19 dans les prisons surpeuplées d'**Égypte**, le gouvernement n'a pas libéré les défenseur.e-s des droits humains détenu.e-s uniquement pour avoir exprimé leur avis ainsi que des milliers de prévenu.e-s, y compris celles et ceux qui ont des problèmes de santé pré-existants. Au contraire, la détention provisoire de 1 600 prévenu.e-s a été prolongée par un tribunal du Caire en mai, en l'absence de toute garantie de procédure régulière. Bon nombre de personnes en détention provisoire sont des prisonniers/ères d'opinion. Les autorités égyptiennes ont fréquemment recours à la prolongation, y compris pour une durée illimitée, de la détention avant le procès pour punir celles et ceux qu'elles considèrent comme des opposant.e-s politiques, des militant.e-s ou des défenseur.e-s des droits humains. Des craintes ont été formulées quant à la santé de plusieurs personnes : le militant Alaa Abdel Fattah, qui a mené une grève de la faim en avril et mai ; l'avocat spécialiste des droits humains Mohamed el Baqer, qui souffre de troubles pré-existants⁶⁰ ; le chercheur Ibrahim Ezz el Din, dont l'état s'est dégradé en prison⁶¹ ; l'avocate et militante Mahienour el Masry⁶² ; et le chercheur spécialiste des droits humains Patrick Zaky George, qui est asthmatique⁶³. D'autres personnes qui ont osé contester le maintien en détention de prisonniers/ères d'opinion ont elles aussi été prises pour cible. Lorsque les militantes en faveur des droits humains Laila Soueif, Ahdaf Soueif, Mona Seif et Rabab el Mahdi ont organisé une manifestation pacifique en mars pour appeler à la libération des personnes incarcérées arbitrairement et des détenu.e-s particulièrement exposé.e-s au risque de contracter la maladie, elles ont été arrêtées par les forces de sécurité du Caire et accusées d'« incitation à manifester », de « diffusion de fausses informations » et de « possession de documents diffusant de fausses informations », avant d'être libérées sous caution⁶⁴. En juin, Sanaa Seif, sa mère et sa sœur attendaient à l'extérieur du centre pénitentiaire de Tora pour récupérer une lettre écrite par son frère Alaa Abdel Fattah, détenu arbitrairement depuis septembre 2019, lorsque des femmes armées de bâtons les ont frappées et volées, devant les forces de sécurité. Le lendemain, les autorités égyptiennes ont arrêté Sanaa devant le bureau du

⁵⁴ Amnesty International, *Inde. Des manifestant.e-s arrêté.e-s pour s'être opposé.e-s à une loi sectaire*, 5 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa20/2269/2020/fr/> ; BBC News, *Safoora Zargar: Bail for pregnant India student blamed for Delhi riots*, 23 juin 2020, www.bbc.co.uk/news/world-asia-india-53149967 et <https://twitter.com/AllIndia/status/1275374012118347776>.

⁵⁵ BBC News, *India Coronavirus: Pregnant student Safoora Zargar at risk in jail*, 12 mai 2020, <https://www.bbc.com/news/world-asia-india-52608589>. D'autres personnes ayant contesté cette législation font également l'objet de harcèlement et de menaces. Dans l'État de l'Uttar Pradesh, la police continue d'intimider les participant.e-s aux manifestations pacifiques de décembre 2019 contre la Loi d'amendement de la citoyenneté, dont l'ancien agent de police SR Darapuri et l'acteur et militant Sadaf Jafar. Voir Scroll, *CAA protests: Families of SR Darapuri, activist Sadaf Jafar allege Lucknow officials threatened them*, 6 juillet 2020, <https://scroll.in/latest/966600/caa-protests-families-of-sr-darapuri-activist-sadaf-jafar-allege-lucknow-officials-threatened-them>.

⁵⁶ Amnesty International *Inde, India Must Put An End To The Unjust Cruel And Continued Incarceration Of Bhima Koregaon Activists* (Nouvelles, 6 juin 2020), <https://amnesty.org.in/news-update/india-must-put-an-end-to-the-unjust-cruel-and-continued-incarceration-of-bhima-koregaon-activists/>.

⁵⁷ Amnesty International, *Inde. La répression de la dissidence continue pendant la pandémie de COVID-19*, 20 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa20/2174/2020/fr/>.

⁵⁸ Amnesty International, *Turquie. La loi sur la libération de prisonniers laisse des détenu.e-s innocents et vulnérables exposés au COVID-19* (Nouvelles, 13 avril 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/prison-release-law-leaves-prisoners-at-risk-of-covid/>.

⁵⁹ Amnesty International, *Turquie. Il faut libérer les personnes détenues injustement et les personnes les plus vulnérables*, 17 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur44/2153/2020/fr/>.

⁶⁰ Amnesty International, *Égypte. Préoccupations pour la santé d'un militant et d'un avocat*, 21 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/2152/2020/fr/>.

⁶¹ Amnesty International, *Égypte. Un chercheur maintenu en détention se trouve dans un état critique : Ibrahim Ezz El Din*, 9 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/1966/2020/fr/>.

⁶² Amnesty International, *Égypte. Une avocate détenue risque de contracter le COVID-19 : Mahienour el Masry*, 5 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/2270/2020/fr/>.

⁶³ Amnesty International, *Égypte. Un défenseur des droits humains arrêté et torturé : Patrick Zaki George*, 11 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/2188/2020/fr/>.

⁶⁴ Amnesty International, *Égypte. Il faut libérer les prisonniers d'opinion et d'autres prisonniers exposés au risque de propagation du coronavirus* (Nouvelles, 20 mars 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/egypt-release-prisoners-of-conscience-and-other-prisoners-at-risk-amid-coronavirus-outbreak/>.

Procureur général, où elle attendait pour porter plainte après l'agression. Le parquet de la Sûreté de l'État a ordonné sa détention provisoire pour 15 jours pour « diffusion de fausses nouvelles », « incitation à des infractions terroristes » et « utilisation abusive des réseaux sociaux⁶⁵ ».

En Iran, où le nombre de cas de COVID-19 a connu une forte hausse en février, les autorités ont annoncé avoir gracié jusqu'à 10 000 prisonniers⁶⁶ et libéré temporairement 85 000 autres en mars et avril en vue de réduire la surpopulation et d'empêcher l'augmentation du taux d'infection en prison. Cependant, bon nombre de défenseur-e-s des droits humains et d'autres personnes dont la détention est motivée par des raisons politiques ont été exclu-e-s de ce programme de permissions et de grâces, et restent derrière les barreaux dans des locaux surpeuplés et insalubres, sans accès à des soins médicaux adaptés. Par conséquent, les experts des Nations unies ont fait part de leurs craintes concernant plusieurs personnes dont la demande de libération a été rejetée, notamment les défenseur-e-s des droits humains Nasrin Sotoudeh, Narges Mohammadi et Arash Sadeghi⁶⁷. En juin, Atena Daemi, militante contre la peine de mort et pour les droits des femmes, a été condamnée à deux années supplémentaires d'emprisonnement et 74 coups de fouet pour avoir mené des activités en faveur des droits humains depuis la prison. Sa famille estime que les charges retenues sont infondées et destinées à la maintenir en détention⁶⁸. En juillet, Narges Mohammadi, qui souffre d'une pathologie pulmonaire pré-existante, présentait des symptômes du COVID-19 mais les autorités lui ont refusé l'accès à des soins médicaux, y compris les tests de diagnostic. En pleine crise, les autorités ont également continué d'arrêter arbitrairement des défenseur-e-s des droits humains et de convoquer celles et ceux condamné-e-s à la prison pour qu'ils/elles commencent à purger leur peine⁶⁹.

2.4 DES DÉFENSEUR·E·S EN DANGER LAISSÉ·E·S SANS PROTECTION

Dans les pays déjà caractérisés avant la pandémie par les homicides de défenseur-e-s des droits humains et la répression plus large des droits humains, la crise actuelle offre de nouvelles possibilités à ceux qui souhaitent réduire les défenseur-e-s au silence. La situation est en partie liée aux restrictions de la liberté de mouvement, avec des confinements et des couvre-feux stricts qui affaiblissent la capacité des communautés et des personnes à se protéger (par ex. en se cachant ou en cherchant un refuge), et parfois due à une moindre protection de l'État, les ressources policières étant détournées vers d'autres missions en rapport avec la pandémie. Dans les pays où des mécanismes de protection sont en place en faveur des défenseur-e-s des droits humains en danger – comme en Colombie, au Mexique et au Honduras – les problèmes de mise en œuvre de ces mécanismes les rendent inadaptés et incapables de répondre de façon flexible et complète aux besoins des militant-e-s en danger.

⁶⁵ Amnesty International, *Égypte. Une militante des droits humains arrêtée devant le Bureau du procureur général* (Nouvelles, 23 juin 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/egypt-human-rights-activist-arrested-outside-public-prosecutors-office/>.

⁶⁶ Amnesty International, *Iran. Les grâces accordées aux prisonniers sont une mesure positive, mais des centaines de détenus qui devraient être libres demeurent incarcérés*, 18 mars 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/iran-prisoner-pardons-welcome-but-hundreds-more-who-should-be-free-remain-jailed/>.

⁶⁷ HCDH, *L'Iran est instamment prié de libérer immédiatement les prisonniers d'opinion ainsi que les binationaux et les ressortissants étrangers à risque face à la COVID-19*, 17 juin 2020, <https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25803&LangID=F>.

⁶⁸ Gulf Centre for Human Rights, *Iran: Shocking charges against jailed women's rights activists, who must be released amid second COVID-19 peak*, 22 juin 2020, <https://www.gc4hr.org/news/view/2416>.

⁶⁹ Amnesty International, *Iran. La vie d'une défenseure des droits humains en danger en raison du COVID-19 : Narges Mohammadi*, 13 juillet 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/2710/2020/fr/>.

Au **Mexique**, la défenseure des droits humains Clemencia Adelaida Salas Salazar était inscrite dans un programme de protection ordonné par la Commission nationale des droits humains depuis 2017, en raison du danger imminent qui la menaçait. Elle bénéficiait notamment de l'accompagnement de deux policiers dans ses déplacements. Ce programme a été modifié fin mars 2020 par les autorités de l'État du Yucatán, et désormais, la militante n'est escortée que d'un seul agent aux fonctions de protection limitées. Les autorités ont avancé qu'elles ne pouvaient pas offrir le même degré de protection policière car elles ont besoin de plus d'agents pour réaliser des missions liées à la lutte contre la pandémie⁷⁰. En mai, le mécanisme national de protection des défenseur·e·s des droits humains est intervenu pour obtenir des mesures de protection supplémentaires⁷¹.

« En avril, la défenseure de l'environnement Jani Silva a signalé plusieurs atteintes à sa sécurité, tels que des coups de feu, alors qu'elle respectait le couvre-feu du soir chez elle. »



COLOMBIE : Jani Silva, défenseure de l'environnement et des droits des paysans dans la région de Putumayo.

© VMLY&R

En **Colombie**, le nombre d'homicides visant des défenseur·e·s des droits humains a explosé au cours de ces derniers mois. Une organisation a rapporté les noms de 166 militant·e·s tué·e·s pendant le premier semestre de 2020, dont des dirigeant·e·s associatifs/lives et des militant·e·s autochtones et d'origine africaine. La situation a empiré depuis que l'épidémie de COVID-19 s'est déclarée, quand les autorités ont imposé plusieurs mesures restrictives telles que des couvre-feux le soir, ce qui signifie que les défenseur·e·s des droits humains peuvent devenir des cibles faciles. Comme noté par le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, « la pandémie et les restrictions imposées par le gouvernement [colombien] et les communautés elles-mêmes pour éviter la propagation du virus semblent avoir aggravé une situation déjà violente et instable ». Dans ce contexte, « les groupes armés [et] les groupes criminels semblent tirer profit du confinement de la plupart des gens pour étendre leur présence et leur contrôle sur le territoire⁷² ». Le dirigeant afro-colombien Erlendy Cuero a aussi déclaré que « les homicides, les menaces et la persécution augmentent car certains dirigeants associatifs reçoivent une moindre protection, et ceux qui ne bénéficient pas d'ordres de protection sont tout simplement exposés⁷³ ». En mars, l'Organisation indigène régionale du Valle del Cauca a indiqué que deux dirigeants emberas, Omar et Ernesto Guasiruma, avaient été tués et deux de leurs proches blessés alors qu'ils étaient chez eux, conformément aux directives de confinement⁷⁴. En avril, la défenseure de l'environnement Jani Silva a signalé plusieurs atteintes à sa sécurité, tels que des coups de feu, alors qu'elle respectait le couvre-feu du soir chez elle⁷⁵.

Au **Honduras**, plusieurs défenseur·e·s des droits humains en danger ont signalé que la police n'effectuait plus de patrouilles de prévention. Plusieurs ont été informé·e·s que cela était dû à la réduction des capacités policières en vertu de l'état d'urgence instauré en

⁷⁰ Amnesty International, *Mexique. Une défenseure en grand danger : Clemencia Adelaida Salas Salazar*, 20 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr41/2173/2020/fr/>.

⁷¹ Amnesty International, *Mexique. Renforcement de la protection d'une défenseure des droits humains : Clemencia Adelaida Salas Salazar*, 11 juin 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr41/2493/2020/fr/>.

⁷² HCDH, *Note de presse sur la Colombie / les homicides de défenseurs des droits de l'Homme* (en anglais), 24 avril 2020, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25825&LangID=E.

⁷³ Dejusticia, *El Estado colombiano debe acoger las recomendaciones de la CIDH en materia de líderes sociales incluso durante la pandemia COVID-19*, 8 juillet 2020, www.dejusticia.org/estado-debe-acoger-recomendaciones-lideres-sociales-cidh-covid-19/.

⁷⁴ Amnesty International, *Colombie. Les mesures contre l'épidémie de COVID-19 ne doivent pas servir d'excuse pour négliger la protection des défenseur·e·s des droits humains* (Nouvelles, 26 mars 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/colombia-medidas-contra-covid19-desatender-proteccion-personas-defensoras/>.

⁷⁵ Amnesty International, *Colombie. Une défenseure en danger pendant le confinement pour cause de COVID-19*, 30 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr23/2251/2020/fr/>.

réaction à la pandémie⁷⁶. D'un autre côté, le gouvernement hondurien continue de limiter encore davantage le travail de ces militant-e-s⁷⁷. Étant donné que le décret relatif à l'état d'urgence ne considère pas que les défenseur-e-s des droits humains mènent un travail essentiel, la grande majorité des accréditations requises pour pouvoir contourner les mesures de confinement afin d'apporter un soutien et une aide humanitaire aux populations locales sont refusées. Plusieurs organisations de défense des droits humains ont fait état d'agressions de défenseur-e-s commises par les forces de sécurité malgré la présentation d'accréditations⁷⁸.

2.5 LES RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'IDENTITÉ DE DÉFENSEUR-E

En plus d'être attaqué-e-s pour leur travail, certain-e-s défenseur-e-s sont exposé-e-s en raison de qui ils/elles sont. Les menaces et les agressions qui les visent sont imputables non seulement aux agents de l'État mais aussi à des acteurs non étatiques, parfois même au sein de leur propre communauté. Les risques et défis auxquels bon nombre de défenseur-e-s sont confronté-e-s découlent des inégalités et de la discrimination structurelles liées au fait d'être de sexe féminin, autochtone, d'origine africaine, migrant-e, réfugié-e ou LGBTI, ou d'appartenir à d'autres groupes systématiquement victimes de discrimination et de marginalisation.

Des organisations féministes ont commencé à cartographier l'impact de la crise sur les femmes, en particulier celles qui se battent pour les droits humains, y compris celles qui militent en faveur des droits des travailleuses/eurs du sexe ou contre les violences domestiques et autres violences liées au genre. Ainsi, en **Colombie**, SISMA Mujer a publié une analyse approfondie détaillant comment la pandémie a entraîné une hausse du taux de violences faites aux femmes, y compris celles qui militent pour les droits humains⁷⁹. Cette organisation rapporte des craintes quant aux niveaux de violences domestiques et aux nombreuses menaces, agressions physiques et homicides de défenseuses des droits humains. En mars, Carlota Isabel Salinas Péres, dirigeante de l'ONG Organización Femenina Popular, a été tuée par balle⁸⁰. Elle s'occupait alors de collecter de la nourriture pour sa communauté, qui en avait besoin en raison de la pandémie. L'Initiative mésoaméricaine des femmes défenseuses a elle aussi publié une analyse de la situation au **Mexique** et en **Amérique centrale**, dans laquelle elle évoque de nombreuses menaces visant des femmes qui militent pour les droits humains, y compris des attaques liées au genre, l'absence de protection, la perte des moyens de subsistance et le manque d'accès aux services de santé. Ce rapport expose également les efforts fournis pour exclure ces femmes de participer à la réponse à la pandémie, en particulier celles qui faisaient déjà l'objet de marginalisation, de harcèlement et d'intimidation avant la pandémie, notamment celles qui se battent pour les droits des travailleuse/eur du sexe⁸¹. Au **Salvador**, les défenseuses des droits humains ont constaté une augmentation du nombre de menaces et de harcèlement en ligne, et une utilisation grandissante d'un langage dégradant, misogyne et stigmatisant sur les réseaux sociaux, y compris de la part d'agents de l'État et de soutiens du gouvernement. Les principales cibles sont les femmes défenseuses et journalistes qui critiquent publiquement la gestion de la crise par le gouvernement depuis ces derniers mois⁸².

D'autres groupes de défenseur-e-s sont également fortement touchés par les réponses discriminatoires à la pandémie, en particulier les LGBTI et les militant-e-s en faveur des droits des migrant-e-s, des réfugié-e-s et des autochtones.

Par exemple, des pays comme le **Panama**, le **Pérou** et la **Colombie**, ont établi des programmes de confinement liés au genre, ce qui signifie que les hommes et les femmes restent à la maison en alternant. Ce système binaire a inévitablement entraîné la discrimination, le harcèlement, voire le placement en détention, des personnes trans et non-binaires, y compris celles qui se battent pour les droits humains⁸³. La Commission interaméricaine des droits de l'Homme a reçu des informations faisant état d'une défenseuse panaméenne des droits humains arrêtée par la police alors qu'elle distribuait de la nourriture à des personnes démunies, uniquement parce qu'elle se déplaçait pendant un jour réservé aux femmes mais elle est marquée de sexe masculin sur sa carte d'identité. Elle a été libérée et a reçu

⁷⁶ Depuis que le Honduras a commencé à agir pour contenir la propagation du COVID-19, Amnesty International a eu connaissance de situations compromettant les activités menées par les défenseur-e-s dans le pays, notamment la suspension des programmes de protection. Voir Amnesty International, *Honduras. Des défenseur-e-s du droit à la terre menacés* : COPINH, 24 juin 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr37/2598/2020/fr/>.

⁷⁷ Voir les exemples d'agressions décrits dans cette lettre de l'Initiative Mesoamericana de Mujeres Defensoras et autres aux ambassades, juillet 2020, <http://im-defensoras.org/wp-content/uploads/2020/07/Carta-a-las-Embajadas-Campa%C3%B1a-SusVidasSonNuestrasVidas-2-1.pdf>.

⁷⁸ Amnesty International, *Honduras. Des défenseur-e-s du droit à la terre menacés* : COPINH, 24 juin 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr37/2598/2020/fr/>.

⁷⁹ Sisma Mujer, *Boletín especial no. 20, Los derechos humanos de las mujeres no están en cuarentena*, 23 avril 2020, www.sismamujer.org/2019/02/11/la-experiencia-de-colombia-en-materia-de-politica-de-drogas-en-la-ultima-decada-informe-sombra-de-la-coalicion-acciones-por-el-cambio-62-periodo-de-sesiones-de-la-comision-de-estupefacientes-de-nacion/.

⁸⁰ Voir aussi Amnesty International, *Colombie. Les mesures contre l'épidémie de COVID-19 ne doivent pas servir d'excuse pour négliger la protection des défenseur-e-s des droits humains* (Nouvelles, 26 mars 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/colombia-medidas-contracovid19-desatender-proteccion-personas-defensoras/>.

⁸¹ Initiative mésoaméricaine des femmes défenseuses, *La crisis ya estaba aquí: Defensoras mesoamericanas ante COVID-19*, 16 juin 2020, <https://im-defensoras.org/2020/06/la-crisis-ya-estaba-aqui-defensoras-mesoamericanas-ante-covid-19/>.

⁸² Amnesty International, *El Salvador. Las medidas del gobierno ante la COVID-19 han propiciado un entorno violento y hostil para las defensoras de derechos humanos*, 19 juin 2020, www.amnesty.org/en/documents/amr29/2560/2020/es/.

⁸³ Open Democracy, Manuella Libardi, *The danger of being transgender in Latin America in times of quarantine*, 21 avril 2020, www.opendemocracy.net/es/el-peligro-de-ser-transgenero-en-america-latina-en-tiempos-de-cuarentena/.

une amende équivalant à 40 euros, bien qu'elle ait expliqué son identité et son expression de genre⁸⁴. Cette mesure ayant été critiquée, elle a été annulée dans les trois pays cités, mais le Panama l'a réintroduite par la suite⁸⁵.

En mai, les autorités **malaisiennes** ont lancé une campagne de répression et de dénigrement contre les communautés et les défenseur-e-s des droits humains rohingya dans le contexte de pandémie de COVID-19⁸⁶. Elles ont notamment fait des descentes et arrêté un grand nombre de travailleurs/euses migrant-e-s⁸⁷, et refusé de laisser des Rohingyas arrivant par bateau d'accoster, après avoir justifié cette décision par la nécessité d'endiguer la propagation de la maladie.⁸⁸ Au même moment, plusieurs dirigeant-e-s et militant-e-s rohingyas ont signalé faire l'objet de menaces de mort et de harcèlement⁸⁹. Des défenseur-e-s malaisien-ne-s des droits humains ont également été pris-es pour cible, notamment Tengku Emma Zuriana Tengku Azmi, qui a reçu des menaces de viol et des attaques en ligne liées à son genre, après avoir publié une lettre dénigrant la Malaisie pour avoir refoulé des personnes fuyant le Myanmar par bateau⁹⁰.

En **Angola**, des militant-e-s et des ONG ont pris l'initiative d'aider les San, un peuple autochtone, et les communautés traditionnelles en leur fournissant des informations et des produits d'hygiène de base. Leur travail est essentiel pour veiller à ce que la population ait connaissance des méthodes de prévention et de contrôle de la propagation du COVID-19 lorsque, faute d'accès à l'électricité, elle ne peut pas recevoir les émissions télévisées et radiophoniques du gouvernement sur la santé publique. Pourtant, au lieu de saluer leur action, les autorités les attaquent et leur mettent des bâtons dans les roues. Début avril, neuf militant-e-s de l'ONG MBATIKA ont été frappé-e-s à coups de bâton par des policiers qui les ont menacé-e-s avec leurs pistolets avant de les arrêter. Ils/elles ont été relâché-e-s depuis, mais MBATIKA n'a toujours pas obtenu l'autorisation des autorités pour poursuivre sa campagne de sensibilisation auprès des populations marginalisées⁹¹.

Au **Honduras**, les organisations COPINH et OFRANEH, qui œuvrent pour la protection du peuple autochtone Lenca et les Garifuna, d'origine africaine, ont redoublé d'efforts pour faire face aux besoins sanitaires et alimentaires de leurs communautés dans le contexte de pandémie. Cependant, toutes deux ont rapporté que l'État entravait leur travail. Elles ont ainsi indiqué que le dirigeant de la COPINH, José Trochez, avait été arrêté en mai alors qu'il apportait une aide humanitaire à sa communauté. Les deux organisations locales ont en outre affirmé que le mécanisme de protection des défenseur-e-s des droits humains ne fournissait aucune protection réelle, en particulier en cette période de confinement, tandis qu'on assiste à une hausse du nombre d'agressions – dont l'homicide en mai d'Edwin Fernández, membre de l'OFRANEH – commises par des groupes criminels organisés et d'autres acteurs non étatiques⁹².

⁸⁴ OEA, *The IACHR calls on States to guarantee the rights of LGBTI people in the response to the COVID-19 pandemic*, 20 avril 2020, <http://oas.org/es/cidh/prensa/Comunicados/2020/081.asp>.

⁸⁵ France 24, *Panamá vuelve a la cuarentena por género tras explosión de casos por Covid-19*, 7 juin 2020, www.france24.com/es/20200607-panam%C3%A1-vuelve-a-la-cuarentena-por-g%C3%A9nero-tras-exposici%C3%B3n-de-casos-por-covid-19.

⁸⁶ HCDH, experts en droits des Nations unies, *Malaisie / COVID-19. Stop crackdown on migrants, journalists and civil society*, 21 mai 2020, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25900&LangID=E.

⁸⁷ Amnesty International Malaisie, *End mass arrests of migrant workers*, 20 mai 2020, www.amnesty.my/2020/05/20/end-mass-arrests-of-migrant-workers/.

⁸⁸ Amnesty International, *Rohingya refugees stranded at sea show urgent need for regional response* (Nouvelles, 22 avril 2020), www.amnesty.org/en/latest/news/2020/04/bangladesh-urgent-response-needed-for-rohingya-refugees-stranded-at-sea/.

⁸⁹ Human Rights Watch et autres, *Joint letter Re: End Violent Threats and Anti-Rohingya Campaign*, 11 mai 2020, www.hrw.org/news/2020/05/11/joint-letter-re-end-violent-threats-and-anti-rohingya-campaign#_ftn2.

⁹⁰ Center for Independent Journalism et autres, *Joint Statement: CSOs condemn online gender-based attacks on women human rights defender Tengku Emma Zuriana*, 28 avril 2020, <https://cijmalaysia.net/csos-condemn-online-gender-based-attacks-on-women-human-rights-defender-tengku-emma-zuriana/>.

⁹¹ Amnesty International, *Angola. Activists prevented from distributing COVID-19 essentials*, 15 avril 2020, www.amnesty.org/en/documents/afr12/2146/2020/en/.

⁹² Amnesty International, *Honduras. Des défenseur-e-s du droit à la terre menacés : COPINH*, 24 juin 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr37/2598/2020/fr/>.

« Plusieurs dirigeant·e·s et militant·e·s rohingyas ont signalé faire l'objet de menaces de mort et de harcèlement. »

BANGLADESH : Les enfants rohingyas dans le camp de réfugié·e·s de Cox's Bazar sont plus exposé·e·s à la pandémie de COVID-19.

© Mohammad Rakibul Hasan

Au **Brésil**, pays qui enregistre l'un des plus hauts taux d'infection au monde, les défenseur·e·s des droits humains issu·e·s de groupes marginalisés sont les plus exposé·e·s au risque de contracter le virus et de connaître des complications. Cela comprend les personnes de couleur, les habitant·e·s des favelas, les femmes et les filles, les autochtones et les Quilombolas, les LGBTI, les personnes sans-domicile ou vivant dans des logements inadaptés, les personnes privées de liberté, les résident·e·s de maisons de retraite, et les personnes travaillant dans l'économie informelle et à leur compte⁹³. Des craintes ont été formulées spécifiquement à propos des populations autochtones et de leurs dirigeant·e·s, dont beaucoup cherchent également à sauvegarder les droits de leur communauté : ces personnes ont non seulement un accès restreint aux soins de santé adéquats, mais elles font aussi face à des violences accrues, à l'invasion de leurs terres par des mineurs et des bûcherons qui n'ont aucune autorisation, et à ceux qui essaient de voler leurs terres. Par exemple, le défenseur Zezico Guajajara a été tué en mars, soit le cinquième dirigeant de la même communauté depuis novembre 2019⁹⁴. De même, en avril, Ari Uru Eu Wau a été tué après que le dirigeant autochtone Awapu Uru Eu Wau, qui est de la même famille, a reçu plusieurs menaces⁹⁵. Au lieu de renforcer leur protection, les autorités chargées de sauvegarder les droits et territoires des populations autochtones ont réduit leurs actions en raison de la pandémie⁹⁶.

⁹³ Par exemple, les données de la municipalité de São Paulo montrent que les noirs ont 62 % de plus de risque de mourir du COVID-19 que les blancs. Voir Amnesty International, *Brésil. Face au COVID-19, les autorités doivent prendre des mesures permettant aux groupes marginalisés d'avoir accès aux soins de santé* (Nouvelles, 14 mai 2020) <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/brazil-covid19-authorities-must-ensure-access-healthcare/>. Voir aussi The Guardian, "We are facing extermination": Brazil losing a generation of indigenous leaders to Covid-19, 21 juin 2020, <https://www.theguardian.com/global-development/2020/jun/21/brazil-losing-generation-indigenous-leaders-covid-19>. Au 18 juin, des organisations autochtones ont signalé la mort de 332 autochtones, et 7 208 étaient contaminé·e·s à travers le pays : <http://quarentenaindigena.info/casos-indigenas>.

⁹⁴ BBC News, *Brazil: Amazon land defender Zezico Guajajara shot dead*, 2 avril 2020, <https://www.bbc.co.uk/news/world-latin-america-52135362>.

⁹⁵ Amnesty International Brazil, *Amnistia Internacional pede que Polícia Federal investigue causa da morte do indígena Ari Uru Eu Wau Wau*, 18 avril 2020, <https://anistia.org.br/noticias/anistia-internacional-pede-para-que-policia-federal-investigue-causa-da-morte-indigena-ari-uru-eu-wau-wau/>.

⁹⁶ Amnesty International, *Brésil. Face au COVID-19, les autorités doivent prendre des mesures permettant aux groupes marginalisés d'avoir accès aux soins de santé* (Nouvelles, 14 mai 2020) <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/brazil-covid19-authorities-must-ensure-access-healthcare/>.

3. RECOMMANDATIONS



Illustration de Jaskiran K Marway

En tout temps, y compris lors de graves crises comme celle liée à la pandémie de COVID-19, les défenseur-e-s des droits humains devraient être considéré-e-s comme des allié-e-s reconnu-e-s à qui l'on permet de mener leurs activités en toute sécurité sans restriction indue. Comme l'a déclaré la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme en avril : « À chaque étape de cette épidémie, y compris durant la reprise, des efforts doivent être menés pour impliquer les institutions nationales des droits de l'homme, les militants de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Ceux participant depuis longtemps aux droits économiques et sociaux, les communautés urbaines et les groupes vulnérables, tels que les peuples autochtones, ont tiré beaucoup d'enseignements qui peuvent profiter à tous les décideurs aujourd'hui⁹⁷. »

Cependant, les cas mis en avant dans la présente synthèse et dans l'annexe ci-dessous montrent que les défenseur-e-s des droits humains continuent d'être victimes d'agressions, de mépris et de marginalisation, et que l'espace civique dans lequel ils/elles doivent intervenir est de plus en plus réduit.

Bien que certaines mesures limitatives, comme la mise en quarantaine et le confinement, puissent être inévitables pour protéger la vie et la santé publique pendant cette période, les autorités devraient faire tout leur possible pour garantir le respect du droit de défendre les droits humains, et veiller à ce que les restrictions imposées soient prévues par la loi, nécessaires et proportionnelles à un objectif légitime, et non discriminatoires.

En outre, les États doivent reconnaître le rôle spécifique et indispensable que les défenseur-e-s des droits humains ont à jouer pendant la pandémie, notamment eu égard à des sujets urgents qui ne peuvent pas être repoussés à plus tard ou ignorés, qu'il s'agisse d'intervenir pour empêcher ou documenter des violations des droits humains actuelles (y compris pour se protéger de toute attaque), d'apporter une aide humanitaire, de communiquer des informations cruciales en matière de santé publique, ou de contribuer aux efforts pour protéger la santé publique et faire face à la pandémie.

Sans ces personnes et groupes qui luttent pour nos droits humains dans le monde entier, il serait quasiment impossible de faire face au COVID-19 en sauvant le plus de vies et de moyens de subsistance possible. Il ne s'agit donc pas seulement d'une obligation pour les États, il est aussi dans leur intérêt et celui de la société de reconnaître et protéger les défenseur-e-s des droits humains, et de leur

⁹⁷ HCDH, *La COVID-19 est « un immense test de leadership » nécessitant une action coordonnée*, a déclaré la Haute-Commissaire devant le Conseil des droits de l'homme, *Pandémie de COVID-19 – Réunion informelle du Conseil des droits de l'homme, Déclaration de Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*, 9 avril 2020, <https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25785&LangID=f>.

permettre de mener leur travail crucial afin de limiter les conséquences les plus pénibles de la crise et de veiller à ce que nul ne soit laissé de côté.

AMNESTY INTERNATIONAL EXHORTE LES ÉTATS DU MONDE ENTIER À :

Aider les défenseur-e-s des droits humains et les organisations de la société civile à contribuer à la protection de la santé publique et à la lutte contre la pandémie et, plus généralement, à poursuivre leurs activités en faveur des droits humains.

Reconnaître publiquement le rôle crucial qu'exercent tous les défenseur-e-s des droits humains, y compris les journalistes, les soignant-e-s et les travailleurs/euses essentiel-le-s, en informant la population et en remédiant aux problèmes posés par la pandémie et par ses conséquences multiples et inégales, notamment pour les populations les plus marginalisées.

Donner aux défenseur-e-s des droits humains qui se trouvent en première ligne contre la pandémie les informations, les outils et le matériel de protection nécessaires pour pouvoir mener à bien en toute sécurité leurs activités en faveur des droits fondamentaux.

Veiller à ce que toutes les mesures qui restreignent le droit de défendre les droits humains – notamment celles qui limitent les droits à la liberté de mouvement, d'expression, d'association et de réunion pacifique – soient absolument nécessaires et proportionnelles aux impératifs de santé publique ou à tout autre objectif légitime prévu par le droit international relatif aux droits humains.

Garantir que les mesures prises dans le cadre du COVID-19 ne discriminent pas, ni ne pénalisent ou ne mettent en danger les défenseur-e-s des droits humains, en particulier celles et ceux issu-e-s de populations marginalisées.

Veiller à ce que les activités des médias, des journalistes et des défenseur-e-s des droits humains ne soient pas indûment restreintes et permettre à ces personnes de poursuivre leur travail malgré les restrictions à la liberté de circulation. Les journalistes et les défenseur-e-s des droits humains ne doivent pas être pénalisé-e-s ou sanctionné-e-s d'une manière ou d'une autre en raison de leurs activités légitimes, ou faire l'objet de mesures qui limitent indûment le droit à la liberté d'expression au nom de la lutte contre le COVID-19.

S'abstenir d'imposer des interdictions globales concernant la dissémination d'informations, y compris celles qui reposent sur des concepts vagues et ambigus comme les « fausses informations » ou la « diffusion de renseignements erronés », et abroger ou modifier les lois qui prévoient des sanctions pénales pour le simple fait de partager ou de transmettre des informations.

Faire en sorte que les défenseur-e-s des droits humains puissent exercer leurs activités sans avoir à craindre de représailles, d'actes d'intimidation ou de menaces, et prévoir des mesures réelles de protection pour empêcher les personnes qui cherchent à entraver leur travail de profiter de la crise.

Fournir aux militantes pour les droits humains la protection nécessaire contre les violences liées au genre auxquelles elles sont confrontées en raison de leur travail, en reconnaissant les difficultés et les risques spécifiques qu'elles rencontrent.

Lutter effectivement contre les menaces, les attaques, le harcèlement et les actes d'intimidation visant des défenseur-e-s des droits humains, notamment, lorsque cela est possible, en lançant sans délai des enquêtes minutieuses, indépendantes et impartiales, et en traduisant les auteurs présumés en justice dans le cadre de procès équitables.

Libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes maintenues en détention uniquement en raison de leur travail en faveur des droits humains, et veiller à ce qu'elles ne soient pas écartées des programmes de remise en liberté.

4. AUTRES DOCUMENTS

AFRIQUE

Amnesty International, *Érythrée. Faites preuve d'humanité dans le contexte du COVID-19 et libérez les prisonniers et prisonnières d'opinion*, 3 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/eritrea-show-humanity-and-release-prisoners-of-conscience-amid-covid19/>.

Amnesty International, *Madagascar. Sur fond de COVID-19, une journaliste se retrouve en détention préventive alors que les autorités continuent d'intimider la profession*, 9 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR35/2117/2020/fr/>.

Amnesty International, *Afrique subsaharienne. Il faut protéger les détenus exposés au COVID-19, désengorger les prisons et libérer les prisonniers d'opinion*, 20 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/subsaharanafrica-protect-detainees-at-risk-of-covid-unclog-prisons-and-release-prisoners/>.

Amnesty International, *Afrique australe. Le COVID-19 utilisé par les États comme prétexte pour intensifier le harcèlement des journalistes et affaiblir les médias*, 3 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/southern-africa-covid19-a-pretext-for-surge-in-harassment-of-journalists-and-weakening-of-media-houses-by-states/>.

AMÉRIQUES

Amnesty International, *Venezuela. Emprisonnement d'un journaliste rendant compte de la situation de la COVID-19*, 23 mars 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/2019/2020/fr/>.

Danelly Estupiñán, *Colombia's social leaders are still being killed during the quarantine*, 22 juin 2020, www.amnesty.org/en/latest/news/2020/06/lideres-sociales-nos-siguen-matando-durante-cuarentena.

Amnesty International, *Honduras. Des militants indigènes des droits humains ont disparu*, 23 juillet 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr37/2780/2020/fr/>.

ASIE

Amnesty International, *Myanmar: censorship harms COVID-19 response*, 27 avril 2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/2184/2020/en/>.

Amnesty International, *Bangladesh. World Press Freedom Day: COVID-19 must not be a pathogen of repression*, 3 mai 2020, www.amnesty.org/en/latest/news/2020/05/covid-19-must-not-be-a-pathogen-of-repression/.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Amnesty International, *Fédération de Russie. Une journaliste en danger après des menaces de mort : Elena Milachina*, 17 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/2172/2020/fr/>.

Amnesty International, *Russian Federation, Amnesty International demands termination of fake news case against doctor Yulia Volkova*, 8 mai 2020, <https://eurasia.amnesty.org/2020/05/08/amnesty-international-trebuets-prekrashheniya-dela-o-fake-news-v-otnoshenii-yracha-yulii-volkovo/>.

Amnesty International, *Russie. La détention d'un éminent journaliste illustre la répression contre les militants dans le contexte de la crise du COVID-19*, 28 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/russia-prominent-journalists-detention-epitomizes-authorities-crackdown-on-activists-amid-covid-19/>.

Amnesty International, *Azerbaïdjan. Interné dans un hôpital psychiatrique pour avoir critiqué le président : Agil Houmbatov*, 18 juin 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur55/2550/2020/fr/>.

Amnesty International, *Azerbaïdjan. Un militant libéré d'un hôpital psychiatrique : Agil Houmbatov*, 13 juillet 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur55/2713/2020/fr/>.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Amnesty International, *Égypte. Il faut que cessent les attaques incessantes contre les journalistes et autres professionnels des médias*, 3 mai 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/05/egypt-end-relentless-attacks-on-journalists-and-other-media-workers/>.

Amnesty International, *Égypte. Le personnel de santé confronté à un choix impossible : « la mort ou la prison »*, 18 juin 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/egypt-health-care-workers-forced-to-make-impossible-choice-between-death-or-jail/>.

Amnesty International, *Bahrain. Free imprisoned rights defenders and activists*, 6 avril 2020, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1120742020ENGLISH.pdf>.

Amnesty International, *State of Palestine. Authorities must end arbitrary detention of critics amid coronavirus outbreak*, 6 mai 2020, www.amnesty.org/en/documents/mde21/2248/2020/en/.

Amnesty International, *Algérie. Il faut mettre un terme à la répression contre les militant-e-s du Hirak et les journalistes dans le contexte du COVID-19*, 27 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/algeria-end-repression-against-hirak-activists-and-journalists-amid-covid19/>.